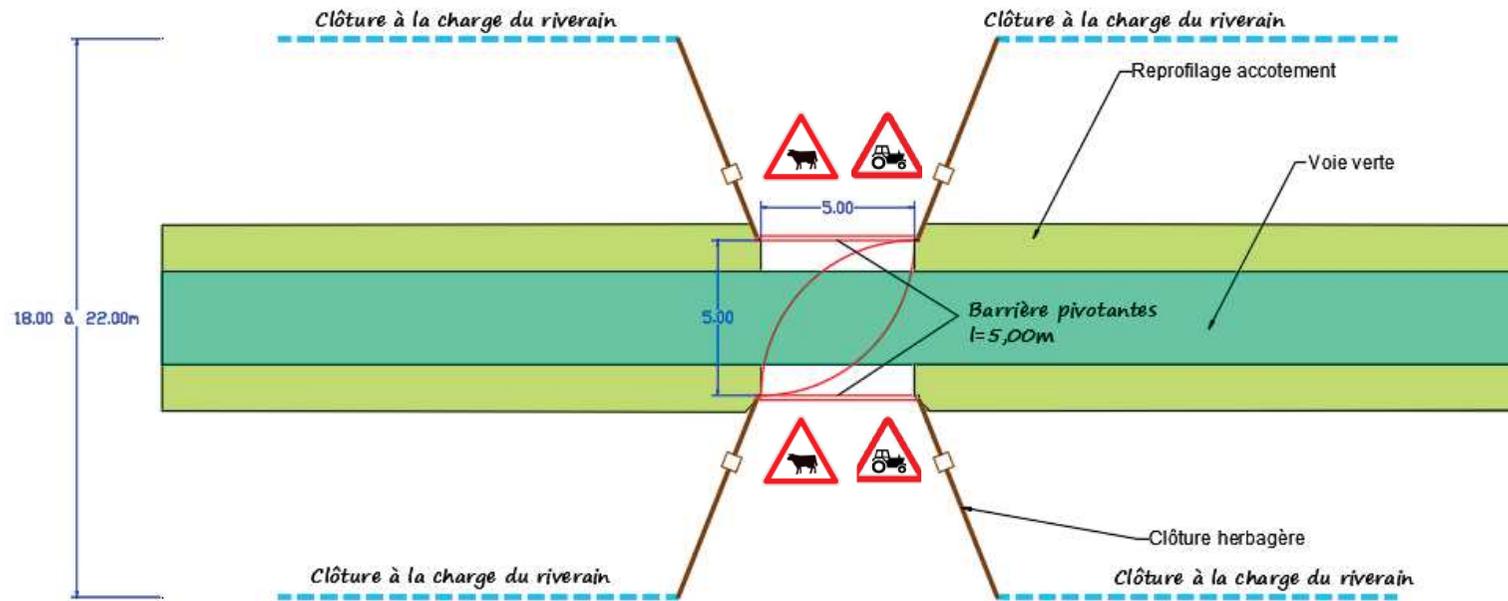


### 3. Détails des traversées agricoles type élevage

- Principe :



*Illustration barrière pivotante herbagère*

#### **Détail :**

- 30 ml de clôture herbagère
- Bordure : 10ml
- Barrières pivotantes : 2
- Poteaux d'arrêt : 2
- Panneaux attention engin et animaux



- PA 7 : PK 321200 -Le Bourg d'Iré



Passage à équiper de barrières pivotantes mais pas de dalle béton à prévoir (1 passage tous les 2 mois).

- PA 12 : PK 335700 - Chazé-Henry



Passage à équiper de barrières pivotantes mais pas de dalle béton à prévoir (1 passage tous les 2 mois).

- PA 13 : PK 336200 - Chazé-Henry



Passage à équiper de barrières pivotantes mais pas de dalle béton à prévoir (1 passage tous les 2 mois).

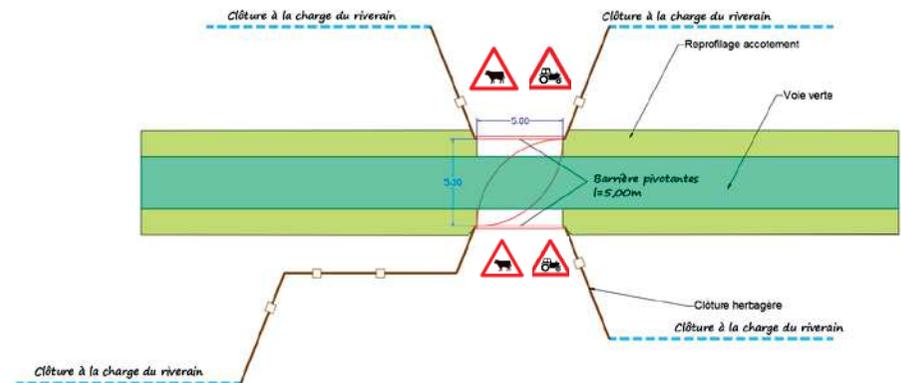


- PA 17 : PK 337600 - Pouancé



Traversée avec barrière : pas de passage au sol.

- PA 19 : PK 343800 - Pouancé - PASSAGE SPECIFIQUE



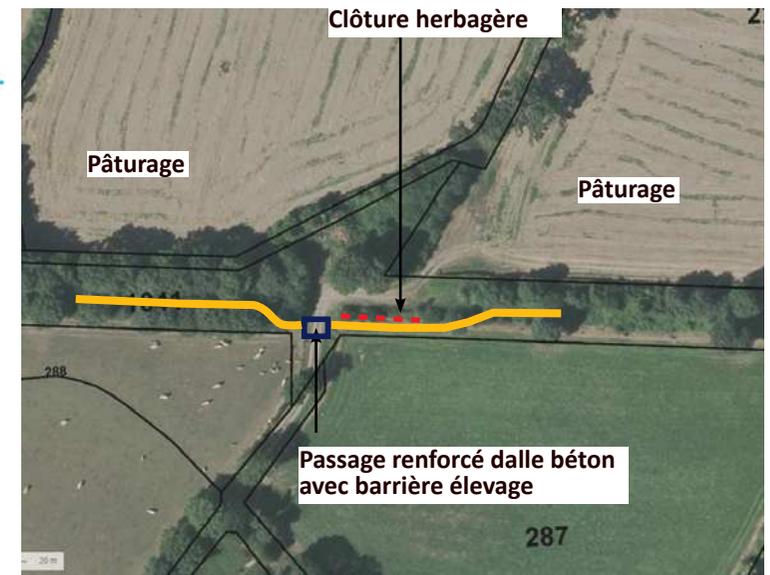
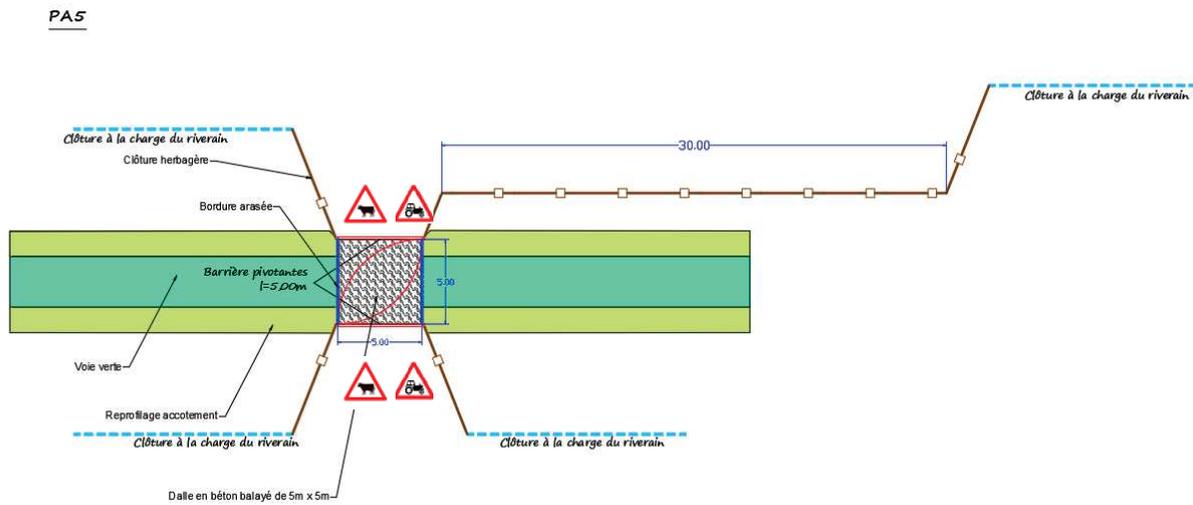
Principe de base + 10ml de clôture supplémentaire et absence de dalle

## 4. Détails des passages agricoles spécifiques

- PA 5 : PK 319600 - Nyoiseau



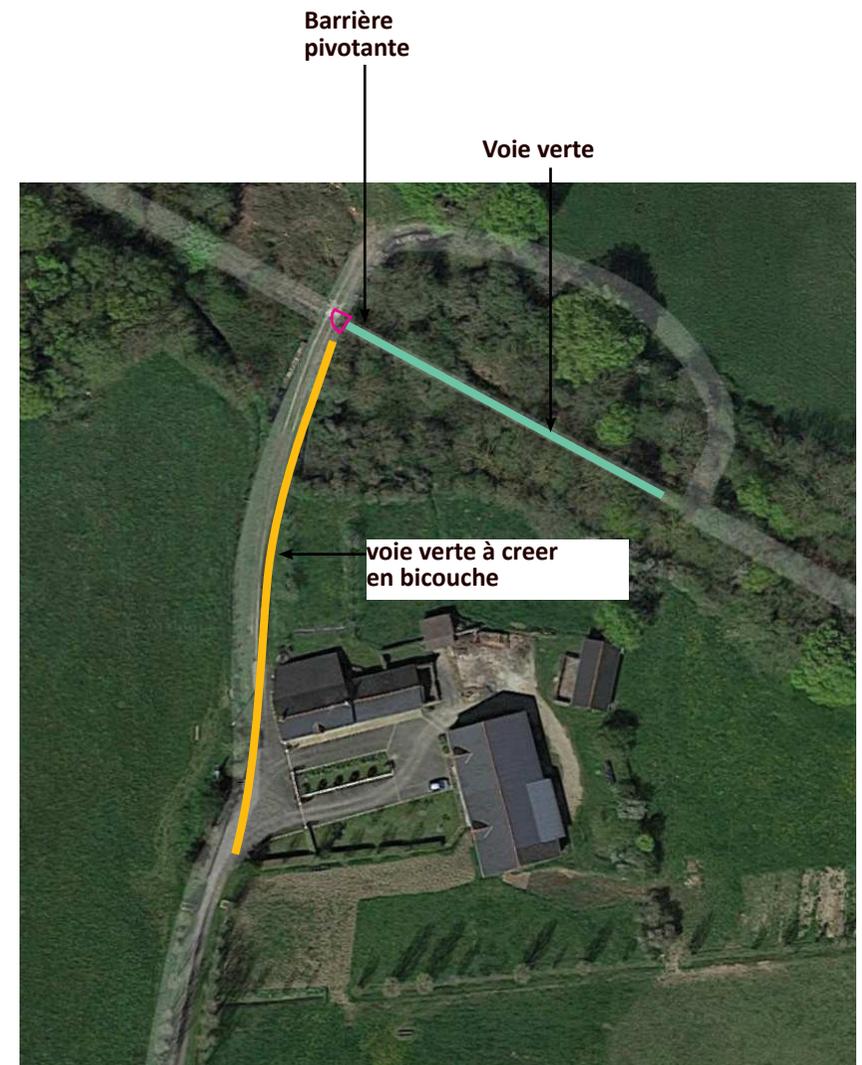
- Maintien de l'accès à la parcelle 233 en décalant l'axe de la voie verte et en séparant l'accès agricole par une clôture herbagère





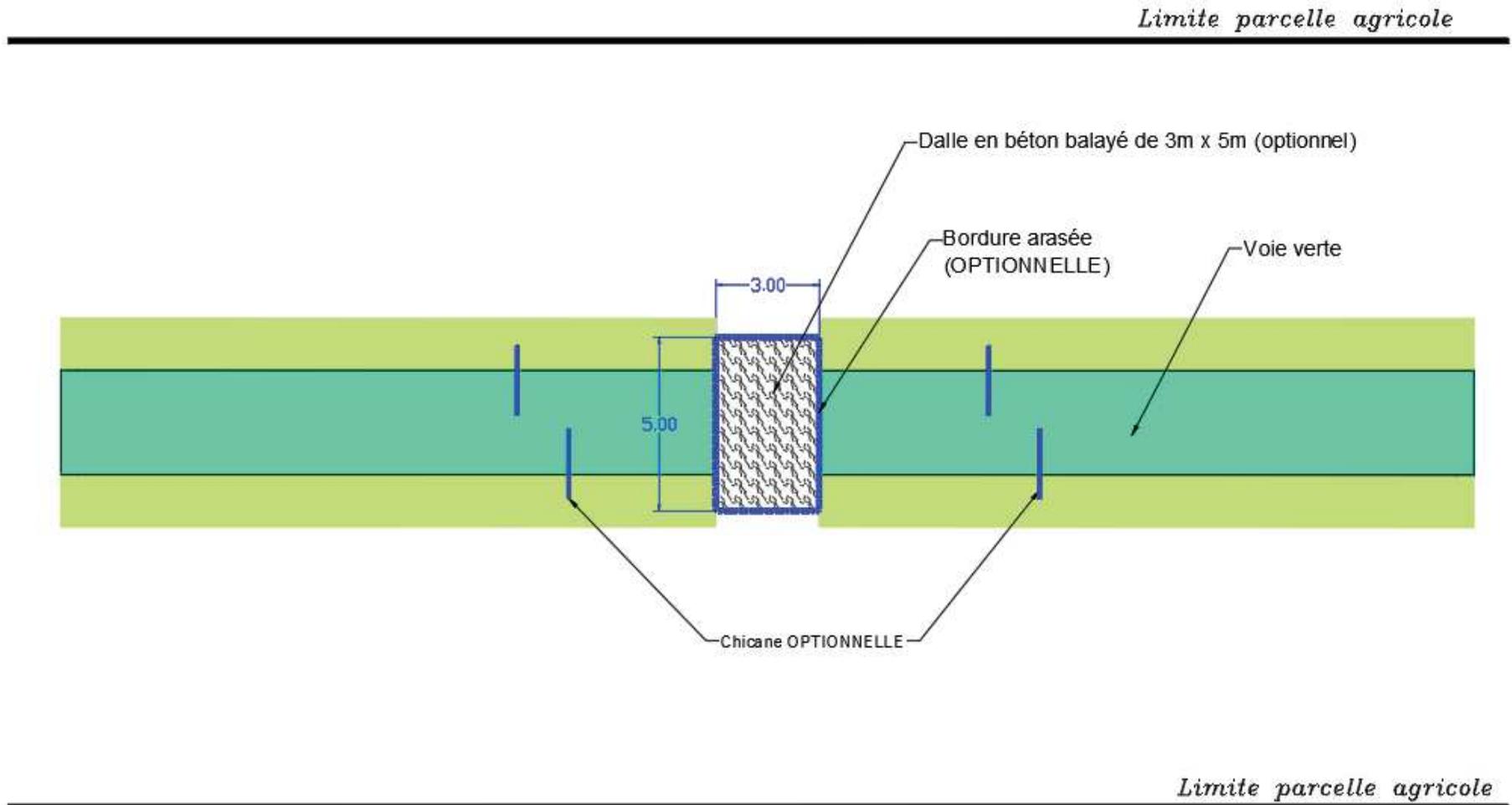
- PA 18 : PK 337700 - Pouancé

- Accès aux parcelles agricoles empruntant le chemin rural de la Dodinaie depuis la ferme :
  - 1 Barrière pivotante à positionner à l'entrée de l'emprise SNCF.



## 5. Détails des traversées agricoles : forestières ou cultures

- Principe de base :





- PA 2 : PK 317700 - Sainte-Gemmes-d'Andigné



Passage non équipé à l'exception de 2 chicanes

- PA 4 : PK 318650- Nyoiseau - Accès étang de l'Ebaupinière



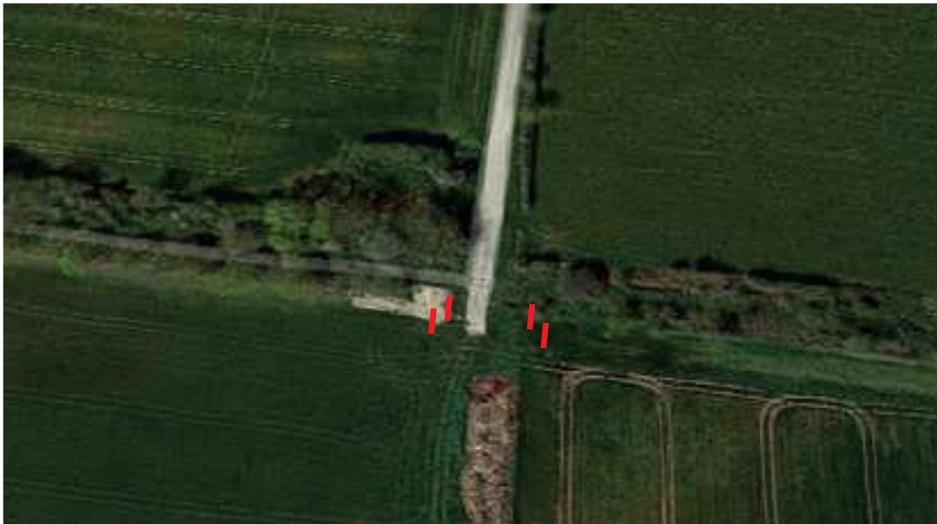
Passage non équipé à l'exception de 2 chicanes



- PA 8 : PK 323700 - Noyant-la-Gavoyère



Passage non équipé à l'exception de 2 chicanes



- PA 11 : PK 333600 - Vergonnes



Passage non équipé à l'exception de 2 chicanes



- PA 14 : PK 336900 - Pouancé



Passage avec principe de base.



- PA 15 : PK 337200 - Pouancé



Passage non équipé à l'exception de 2 chicanes

- PA 16 : PK 337400 - Pouancé



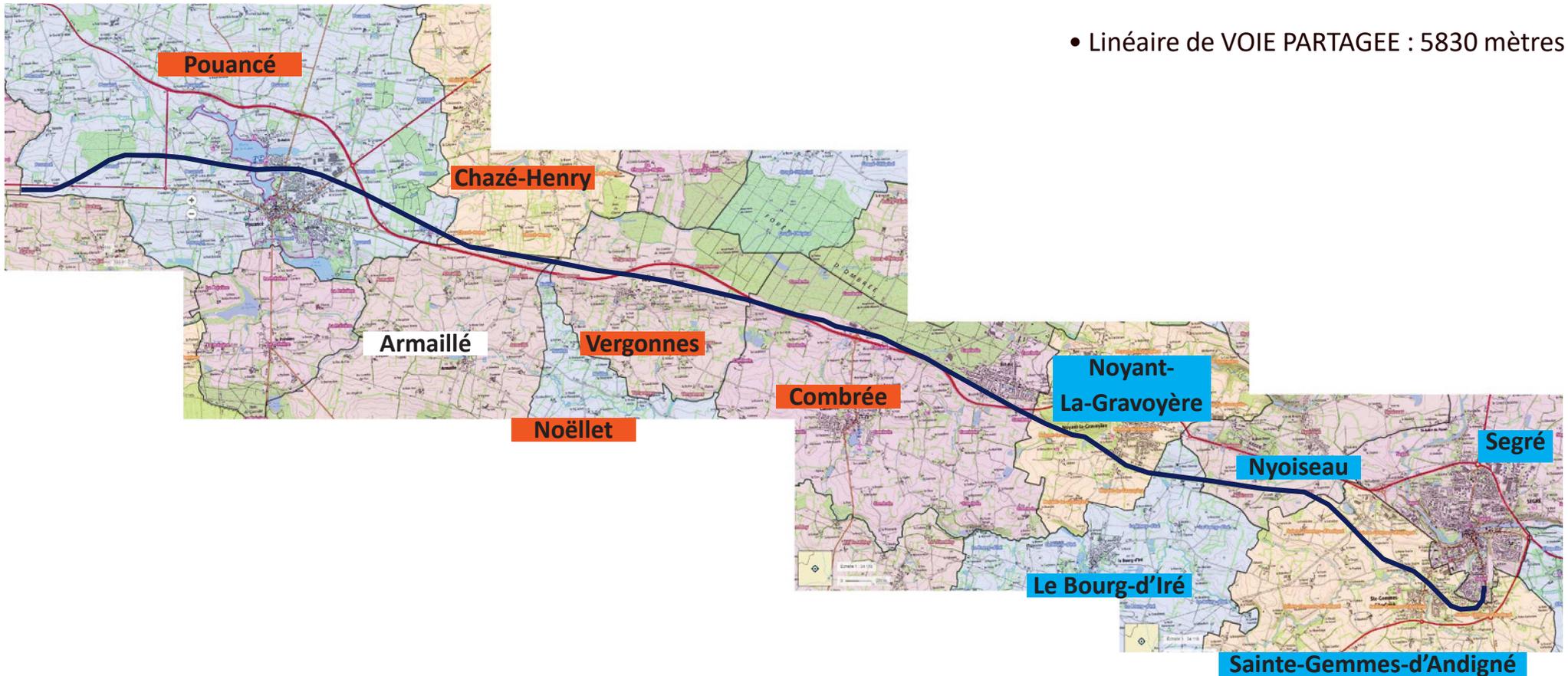
Passage non équipé à l'exception de 2 chicanes



**PASSAGES A NIVEAU FREQUENTES**  
**DOSSIER DCE - 01.10.19**

## 1. Communes traversées

- Linéaire TOTAL : 33740 mètres
- Linéaire en SITE PROPRE : 27910 mètres
- Linéaire de VOIE PARTAGEE : 5830 mètres



 Commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu

 Commune nouvelle d'Ombree d'Anjou

## 1. Passages concernés

- PN0 : PK314200 - Segré-en-Anjou - Pont de la Rue de la Petite Vitesse - face de l'ouvrage côté pôle santé.
- PN0Bis : PK315500 - Ste-Gemmes-d'Andigné - Liaison Route de la Touche / Route de l'Hom-melais
- PN1 : Ste-Gemmes-d'Andigné - Traversée voie communale 181 (Départementale déclassée Fin 2017) Rue du Pont de la Verzée - PK 316000
- PN4 : Nyoiseau - Traversée voie 'Le Grand Villeprouvé' - PK320600
- PN6 : Noyant-la- Gravoyère PK322500 - Traversée RD219 Rue G.Bachelot
- PN13 : Vergonnes - Traversée RD212-PK31800
- PN19 : Pouancé - Traversée de la route de Craon (Voie départementale déclassée) hors agglomération - PK338700
- PN20 : Pouancé / Traversée de l'Avenue de la gare (voie communale) - PK 339600
- PN24 : Pouancé / Traversée de la RD771 - PK 344100

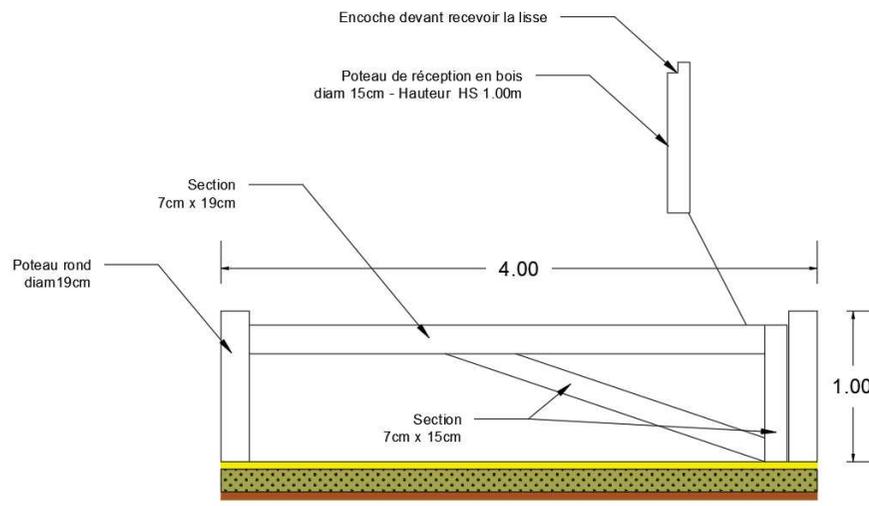
- PNO : PK314200 - Segré-en-Anjou - Pont de la rue de la Petite Vitesse -

Début de la piste à cet endroit, venant se greffer sur la liaison douce créée dans la ZAC du pôle santé (hors marché).

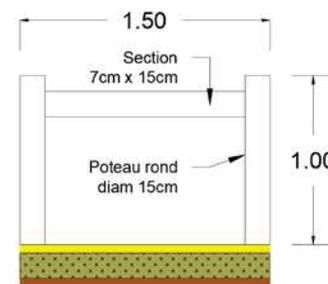
- Prévoir uniquement une barrière pivotante et une chicane.



### Barrière pivotante

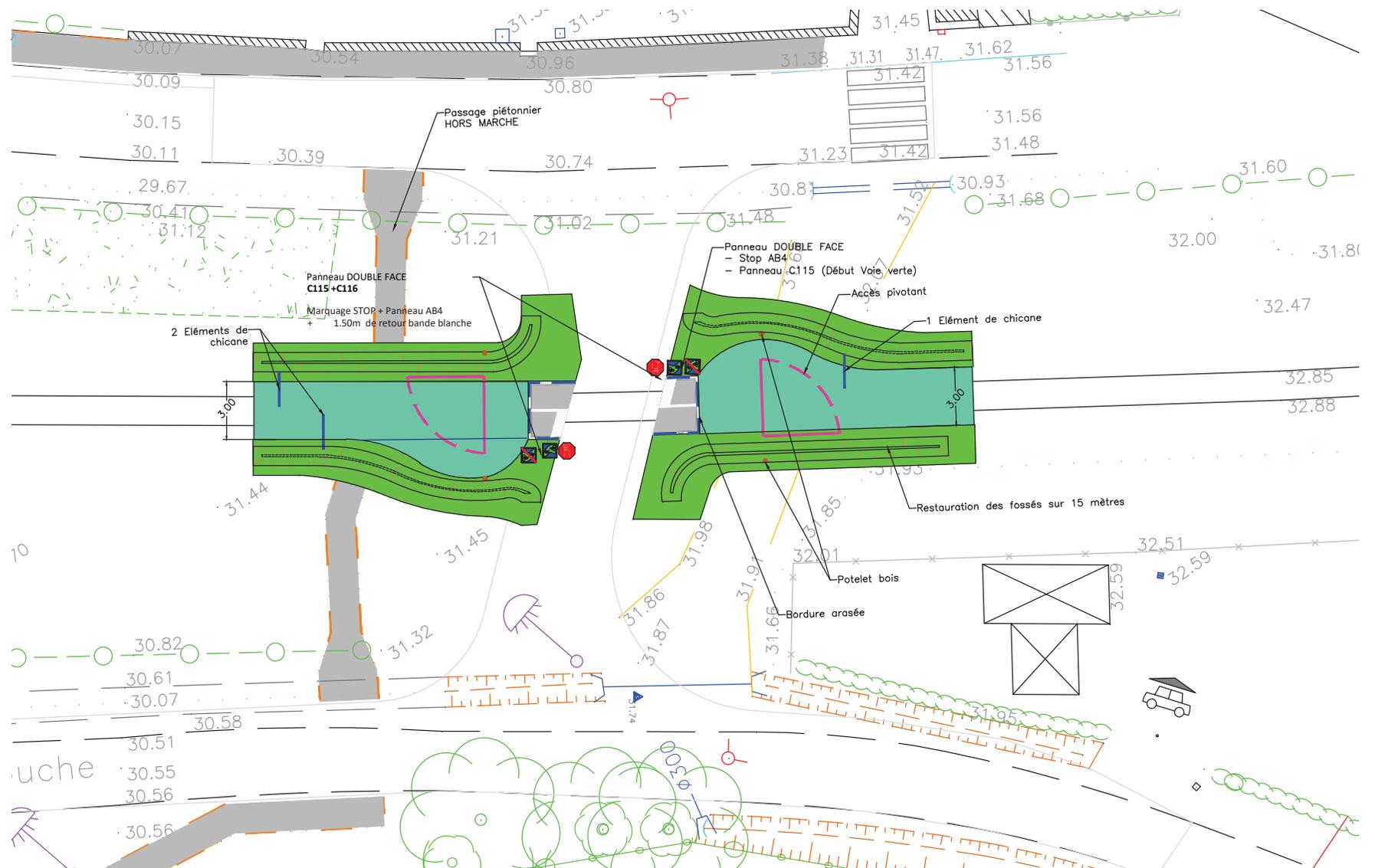


### Élément chicane

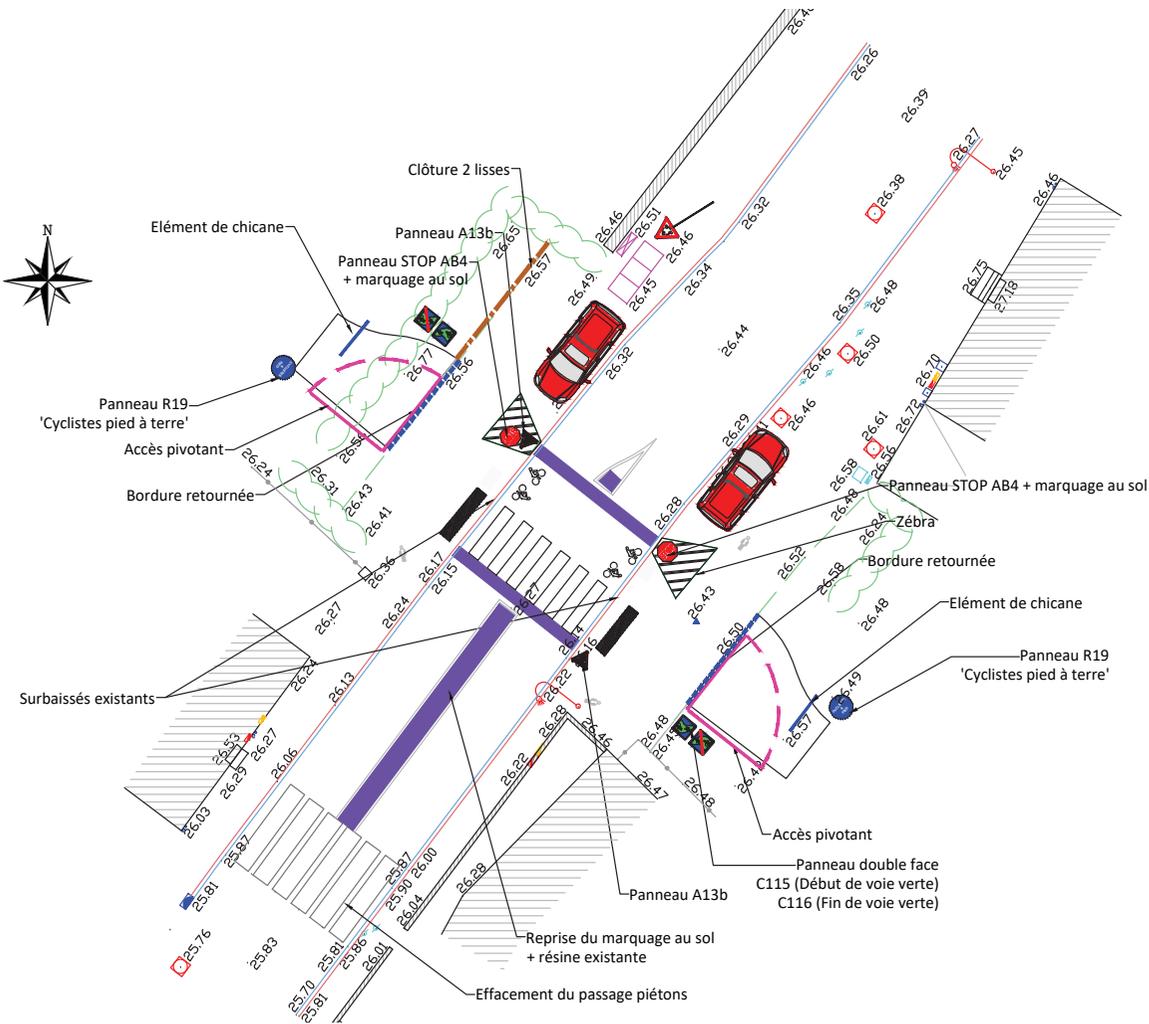


### 3. Détail des passages à niveau

- PNOBis : PK315500 - Segré-en-Anjou - Liaison Route de la Touche / Route de l'Homme-lais



• PN1 : Ste-Gemmes d'Andigné - Traversée voie communale 181 (Départementale déclassée Fin 2017) Rue du Pont de la Verzée - PK 316000

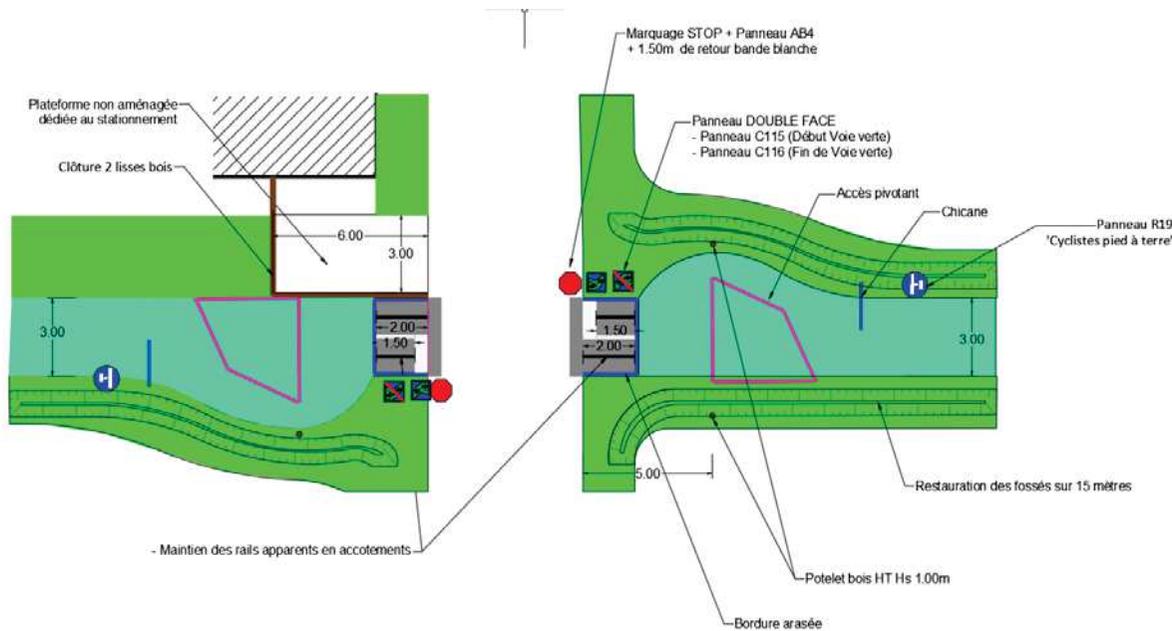
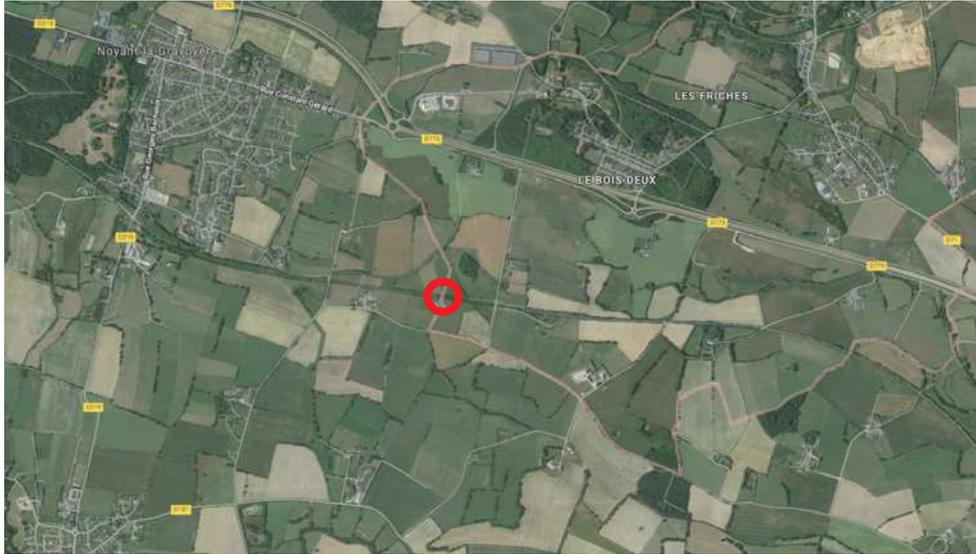


Principe :

- Maintien de la voirie et des accotements existants.
- Traversée de chaussée accompagnée d'un marquage en résine gravillonnée .
- Délimitation zones de stationnement par zebras.
- Chicane en amont des passages et mise en oeuvre de barrière pivotante.



• PN4 : Noyseau - Traversée voie 'Le Grand Villeprouve' - PK320600



- Adaptation du principe de traversée de voies secondaires peu fréquentées.
- Délimitation d'une plateforme non aménagée dédiée au stationnement 3m x 6m, ceinturée par une clôture 2 lisses bois.

- PN6 : Noyant-la-Gravoyère PK322500 - Traversée RD219 Rue Georges Bachelot



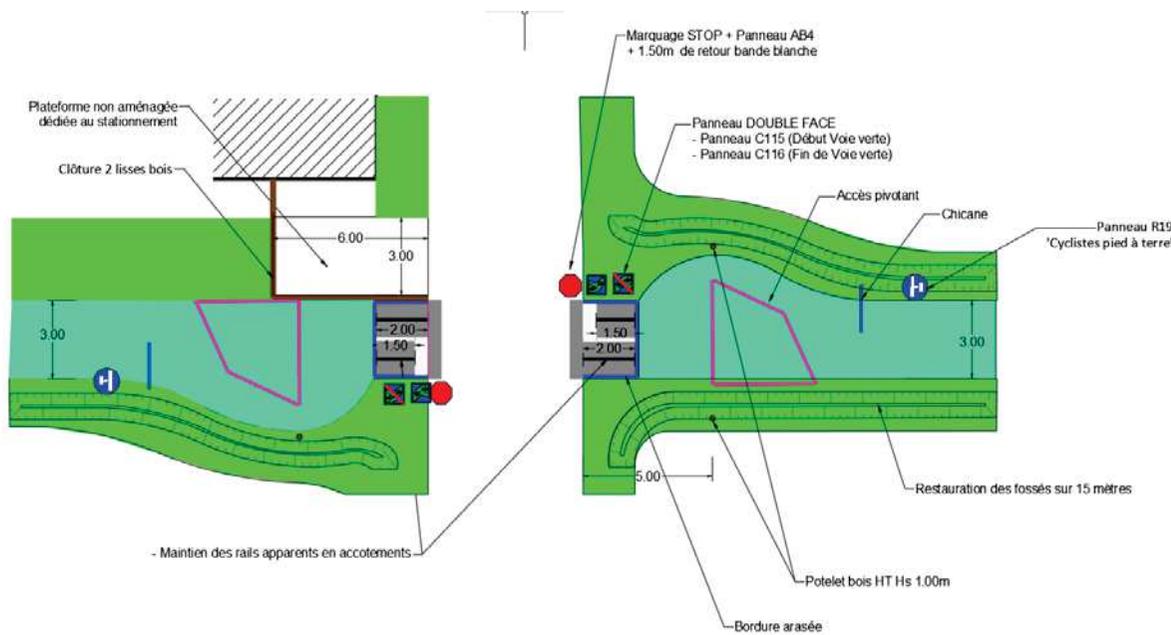
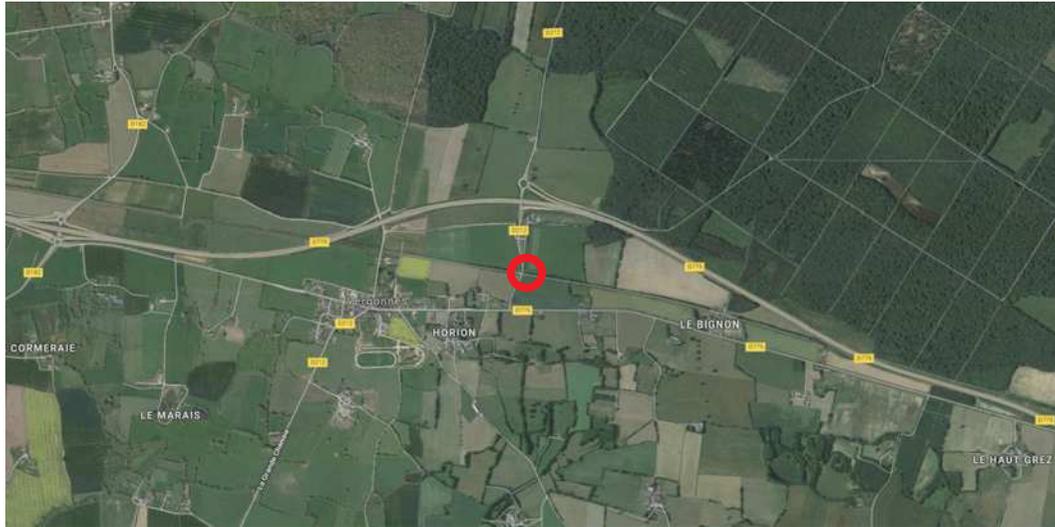
Le passage a fait l'objet d'un aménagement récent.

Le projet consiste à ajouter :

- Panneaux de signalisation R19 'Cyclistes à pied' sur la voie verte.
- Chicane et barrière pivotante limitant l'accès à la voie verte.
- Remplacement des 4 bornes d'angle par des potelets flexibles type A. Resist ( illustration ci-dessous).
- Reprise des ouvrages fossés.
- Ajout de 2 logos vélos à mettre au sol.

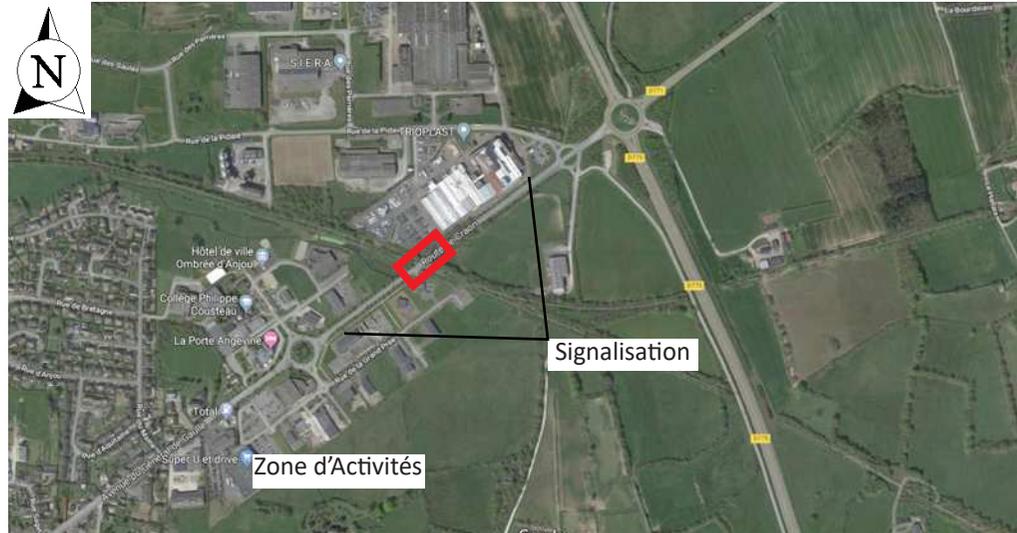


• PN13 : Vergennes - Traversée RD212-PK31800



- Maintien de la voie existante.
- Stop sur voie verte + mise en oeuvre d'une chicane + barrière pivotante.
- Identification des entrées de voie verte par panneau C115 et C116 en sortie + R19.
- Restauration, création de fossés.
- Création d'une plateforme dédiée au stationnement (3x6 mètres) bordurée.
- Délimitation d'une plateforme non aménagée dédiée au stationnement 3m x 6m, ceinturée par une clôture 2 lisses bois.

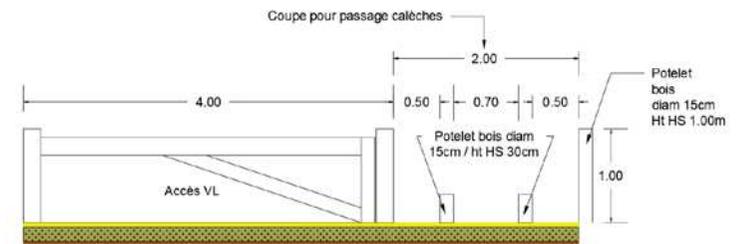
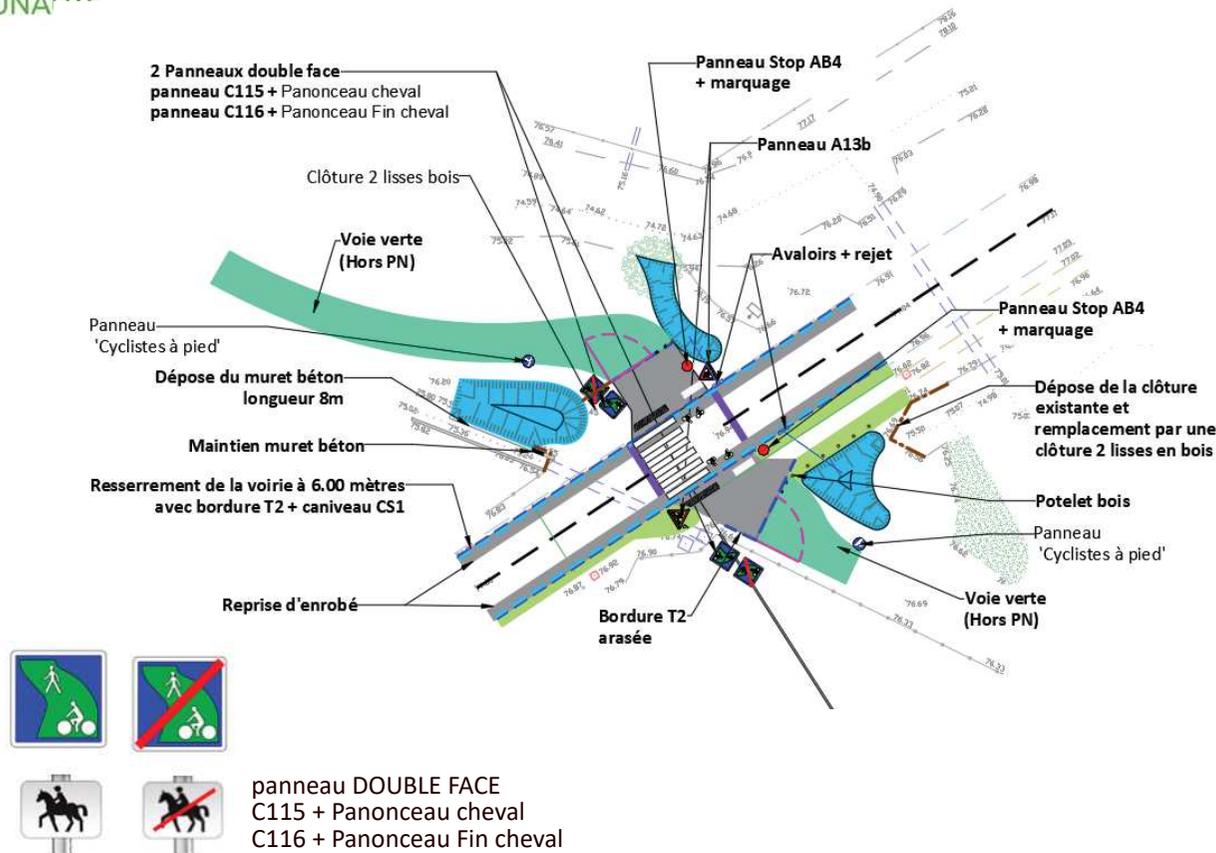
- PN19 : Pouancé - Traversée de la route de Craon (Voie départementale déclassée) hors agglomération - PK338700



Identification de la traversée de la voie verte par un resserrement de voirie et la reprise des accotements immédiats.



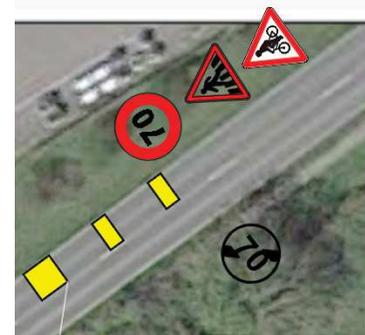
## Schema d'aménagement



- Identification de la traversée (passage piétons, panneau traversée vélos, pictogramme et résine)
- Mise en oeuvre de résine de présignalisation et d'une limitation de la vitesse à 70km/h en amont et en aval.
- Barrières / Chicanes en amont et en aval de la traversée.
- Maintien de la connexion au chemin piéton parallèle à la RD771.
- Refonte des équipements de gestion EP.
- Accompagnement végétal.
- Accès possible aux calèches.
- Les eaux de surfaces de la voie verte seront gérées de façon à éviter tout débordement sur chaussée.



Confortement des évacuations EP.

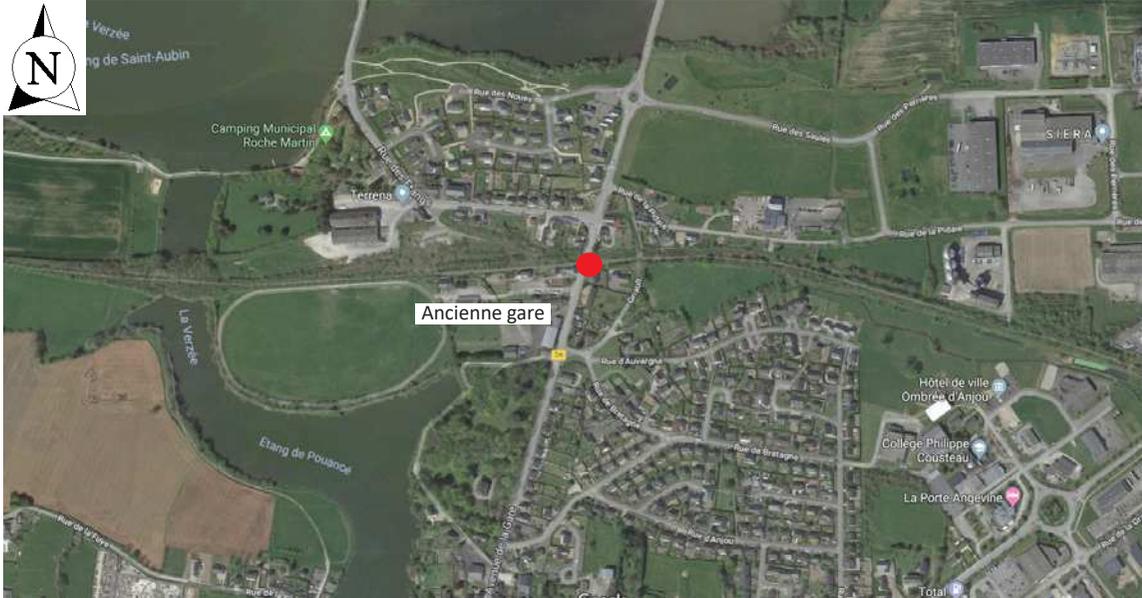


Présignalisation en amont et en aval



Cheminement piétons existant

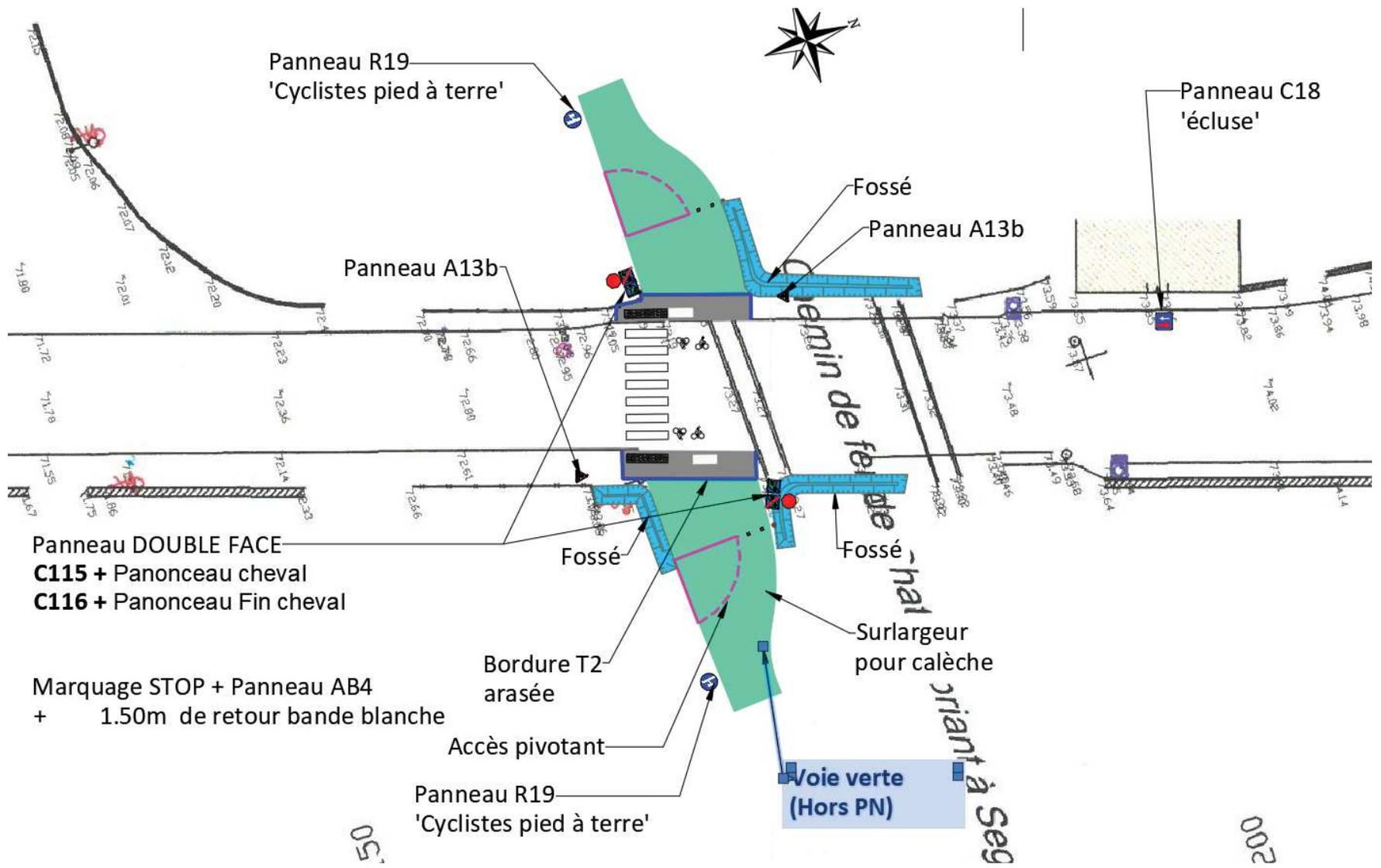
- PN20 : Pouancé / Traversée de l'Avenue de la gare (voie communale) - PK 339600



- Traversée en milieu urbain accompagnée de marquage au sol et de présignalisation.



**Schema d'aménagement : traversée sécurisée par un passage piétons.**



panneau DOUBLE FACE  
C115 + Panonceau cheval  
C116 + Panonceau Fin cheval

- PN24 : Pouancé / Traversée de la RD771 - PK 344100



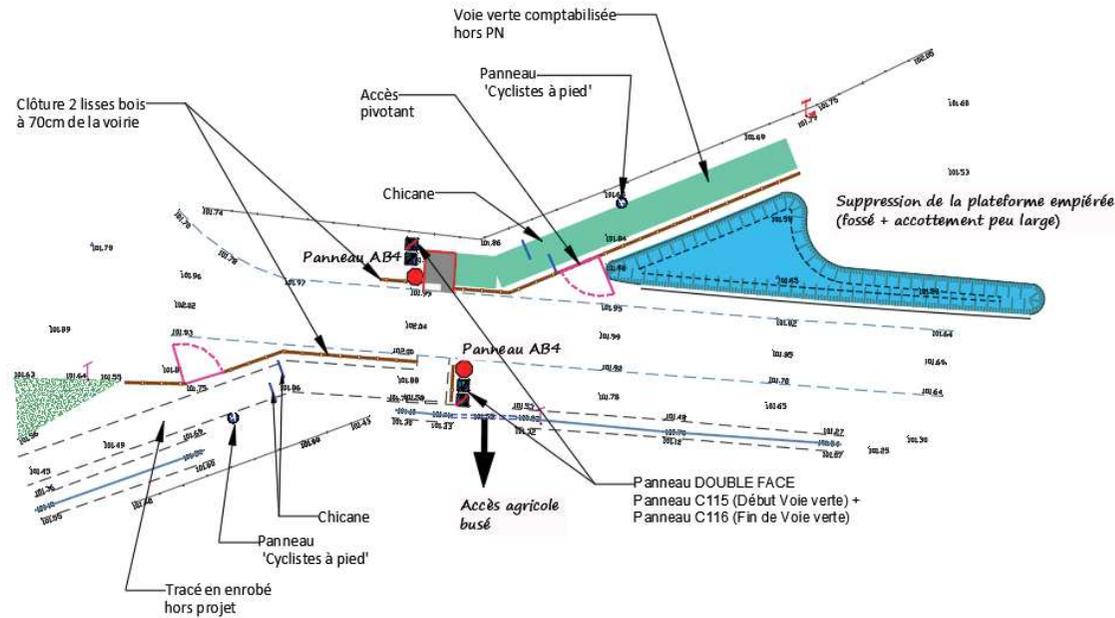
- Voie fréquentée et linéaire.



**Schema d'aménagement**



Panneau A21



Panneau A21



Passage en accotement à sécuriser (glissière / recul ?)  
- clôture 2 lisses bois



Traversée perpendiculaire à la RD 771 à proximité de la voie rurale menant à la chanaie

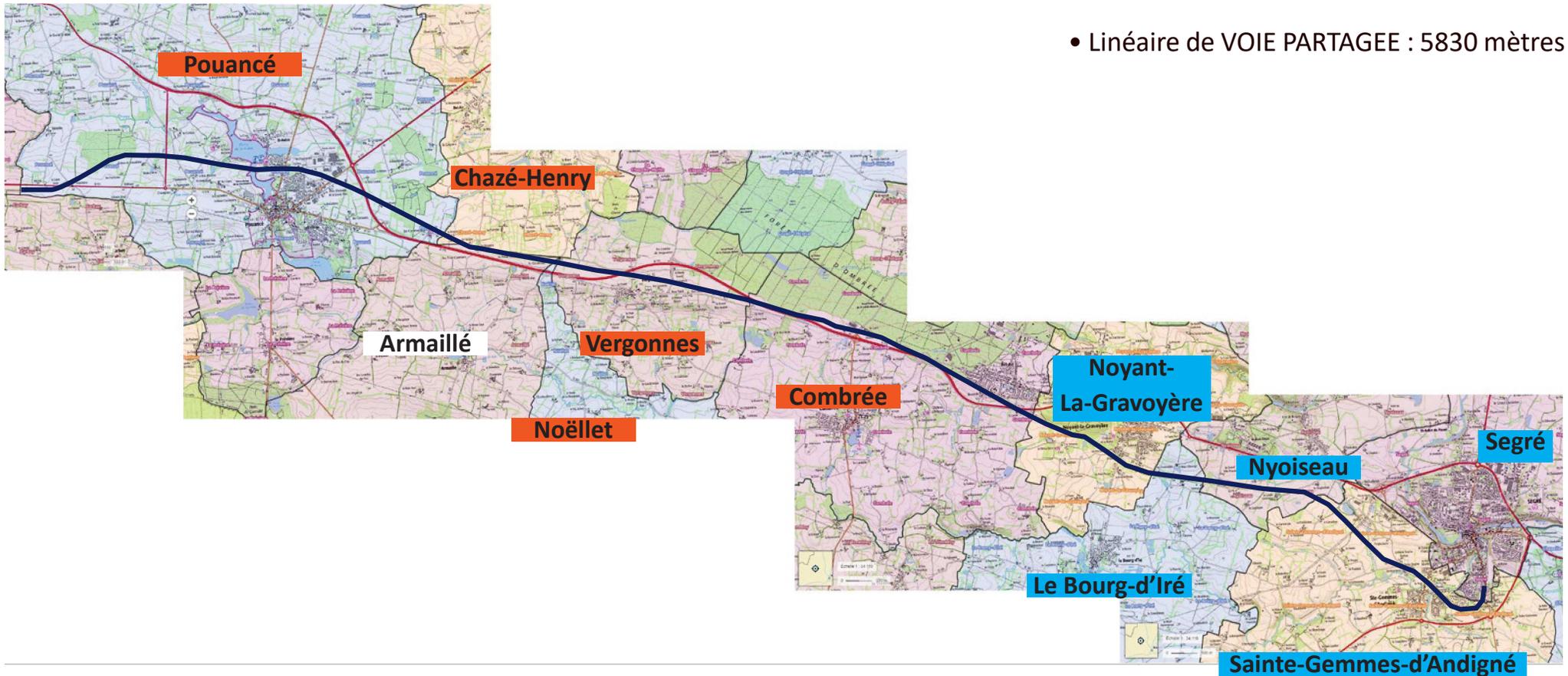
- Maintien de la voirie.
- Mise en place de Stop aux extrémités de la voie verte
- Présignalisation par panneau A21.
- Chicane en sortie de voie verte.
- Accompagnement de l'accotement sur quelques mètres (clôture 2 lisses) de part et d'autre de la RD.



## TRAVERSEES DES VOIES SECONDAIRES DOSSIER DCE - 01.10.19

## 1. Communes traversées

- Linéaire TOTAL : 33740 mètres
- Linéaire en SITE PROPRE : 27910 mètres
- Linéaire de VOIE PARTAGEE : 5830 mètres

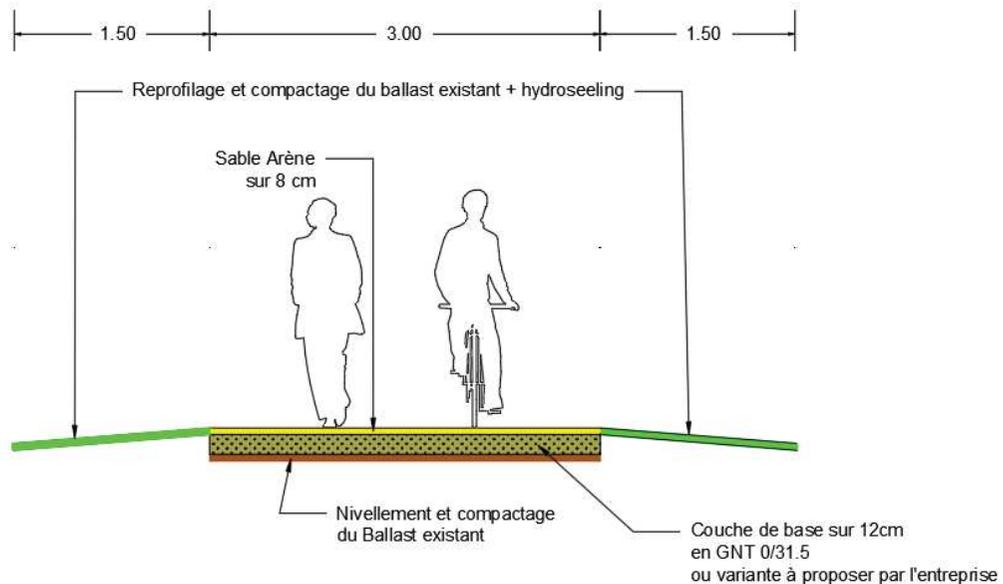


Commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu



Commune nouvelle d'Ombree d'Anjou

**COUPE EN TRAVERS TYPE :**

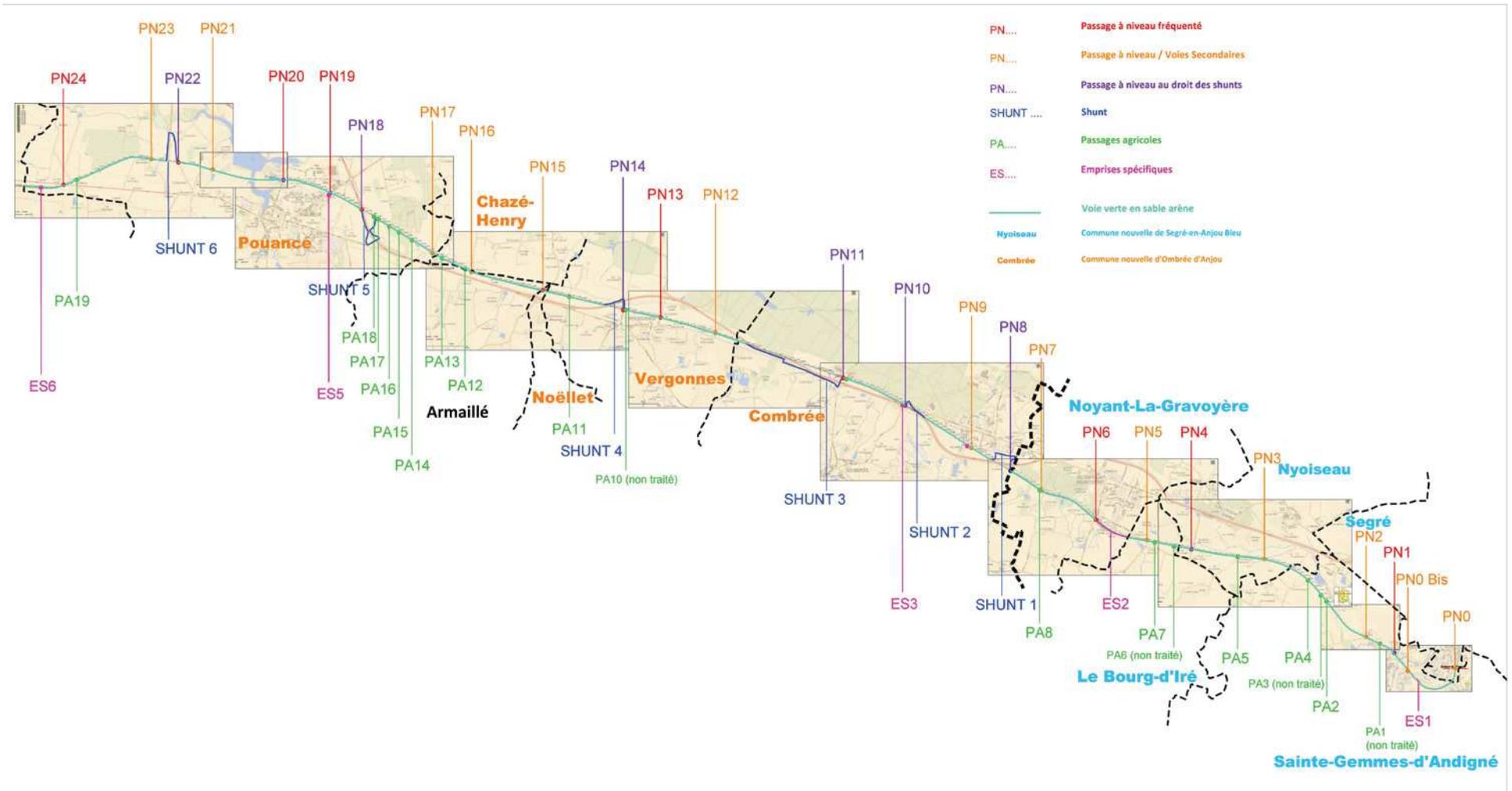


## 2. Principes généraux



*Traitement proposé (hors éclairage)*

- Les calèches pourront être admises sur certaines portions de piste cyclable.
- Les cavaliers sont invités à utiliser l'accotement stabilisé.



## 4. Principe d'aménagement

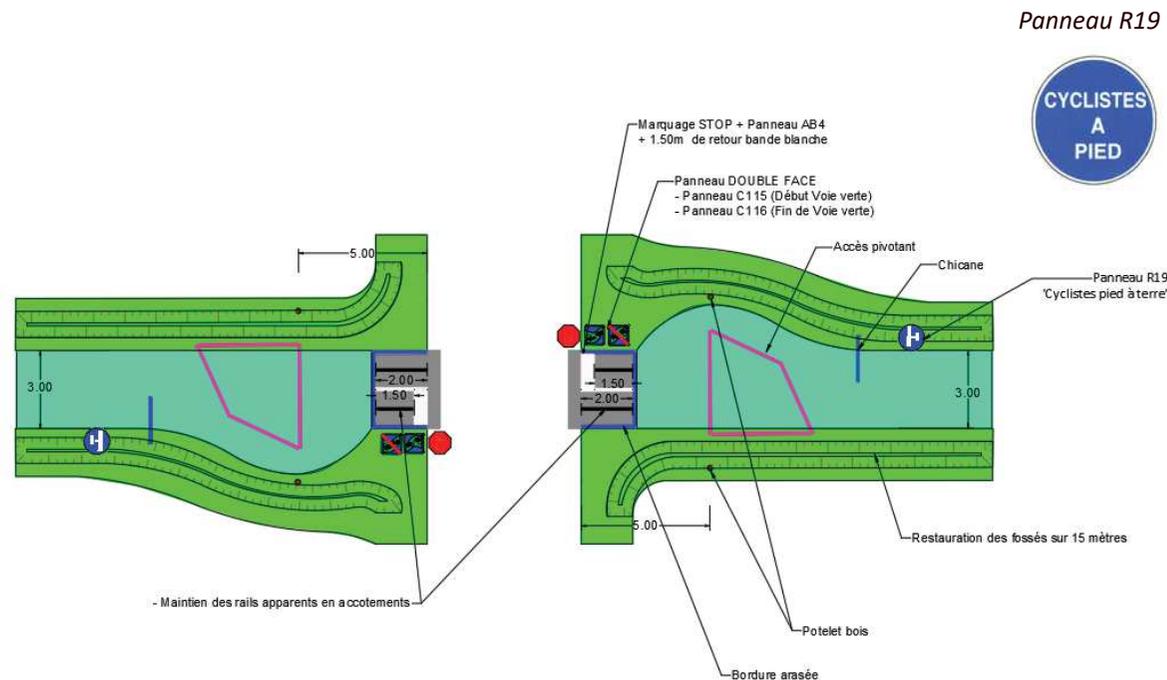
### PASSAGES CONCERNES :

- PN2 : Ste Gemmes d'Andigné PK 316600- Traversée Touche Bureau d'en Haut.
- PN3 : Nyoiseau - Traversée voie vers la Lande Chevreuse (impasse) - PK319100
- PN5 : Le Bourg d'Iré - Traversée La Basse Fontenelle - PK321400
- PN7 : Noyant la Gravoyère - Accès au massif boisé - PK323800
- PN9 : Combrée traversée de la rue du Vert Coteau - PK32520
- PN12 : Vergennes traversée de l'impasse 'Le Bignon' - PK330600
- PN15 : Noëllet - Traversée de la RD 182 vers Chazé - henry - PK334100 -
- PN16 : Chazé-Henry - Traversée de voie peu fréquentée 'La Rougerie' PK335600.
- PN17 : Pouancé - Traversée 'Les Coconneries' PK 336400
- PN21 : Pouancé - Traversée 'Le Bois Morclet' - PK 341000
- PN23 : Pouancé - Traversée d'une impasse - PK342300

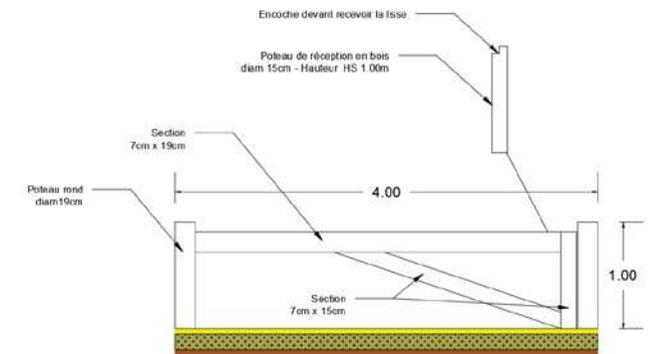
- Maintien de la voirie existante (sauf reprises nécessaires).
- Création des amorces de voie verte en enrobé.
- Mise en oeuvre de chicanes et barrières pivotantes.
- 'Stop' sur voie verte.
- Identification de la voie verte en entrée par panneau C115 et en sortie par panneau C116 + panneau R19 en sortie.
- Restauration / création de fossés.



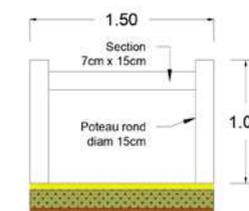
### Schema de principe à l'exception du PN 2 et 21 avec accès calèches



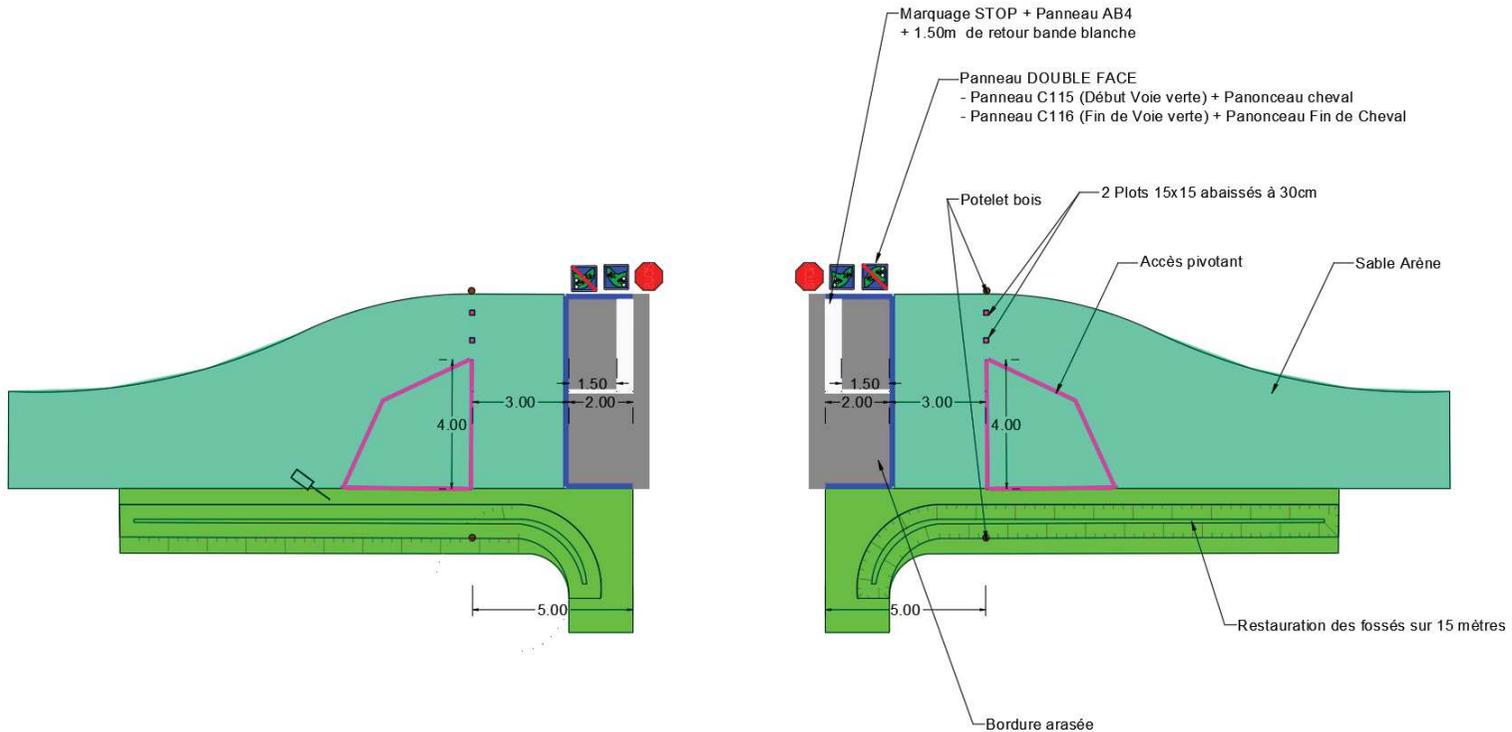
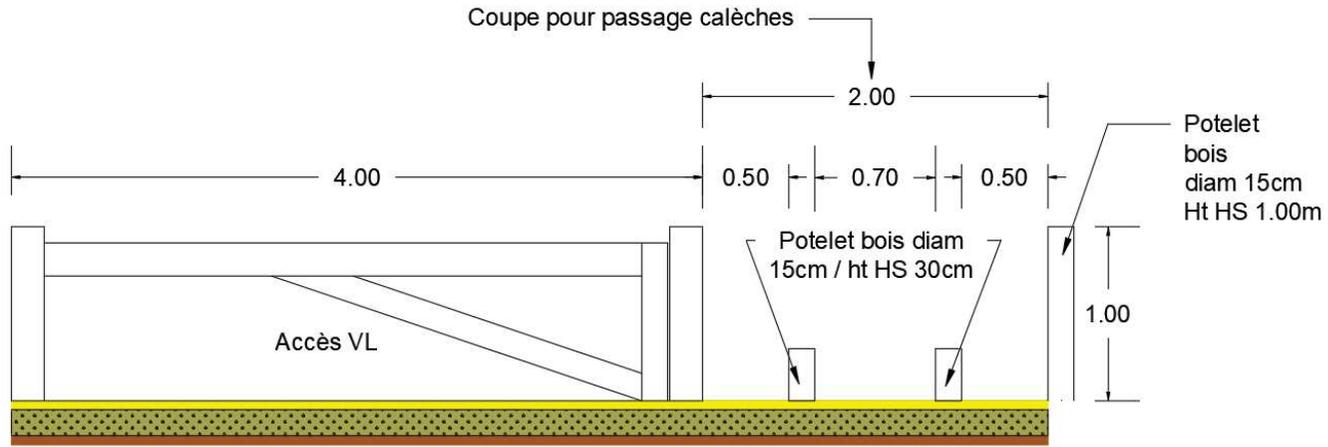
### Barrière pivotante



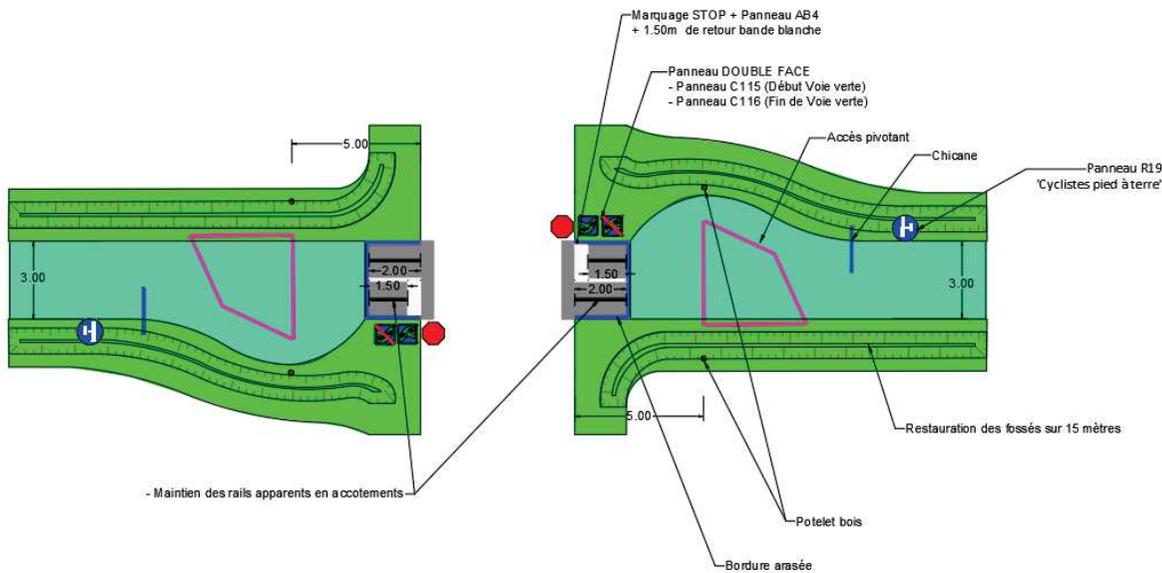
### Élément chicane



**Schema de principe pour le PN 2 et PN21 - Adaptation pour passage de calèches**



- PN15 : Noëllet - Traversée de la RD 182 vers Chazé-Henry - PK334100 -

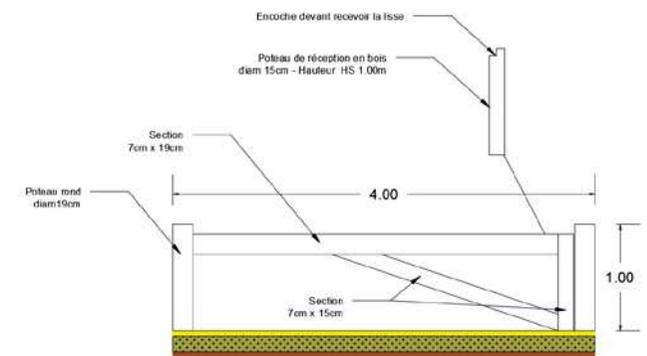


- Maintien des rails apparents en accotements



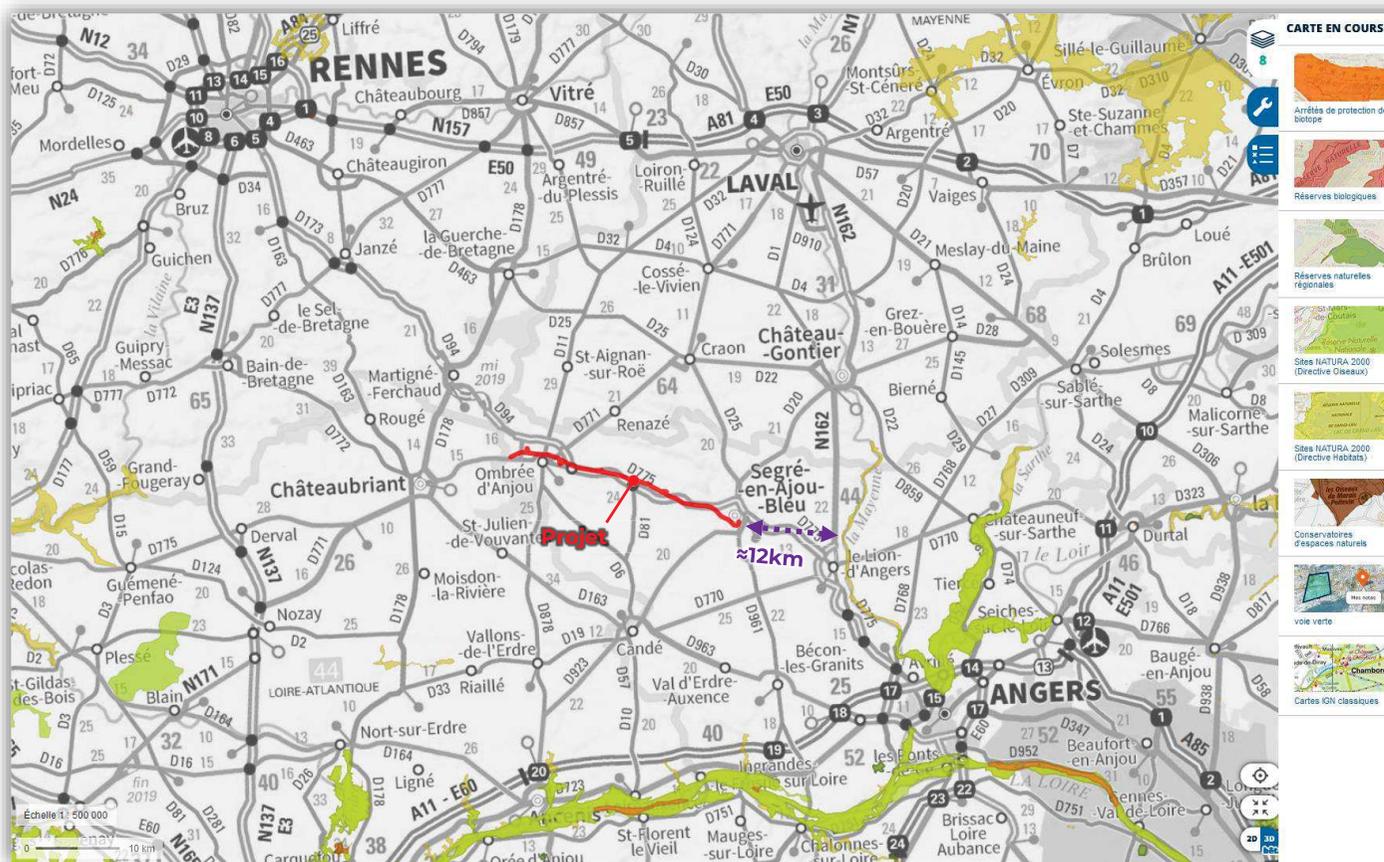
Barrière pivotante déjà réalisée avec poteau d'arrêt

- Maintien de la voirie existante
- Création des amorces de voie verte en enrobé.
- Mise en oeuvre de chicanes et barrières pivotantes.
- 'Stop' sur voie verte.
- Identification de la voie verte en entrée par panneau C115 et en sortie par C116 + panneau R19 en sortie.
- Restauration / création de fossés.



**ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET**

Aménagement visé par le 6° c) => Annexe non demandée

**ANNEXE 6 - LOCALISATION DU PROJET VIS-A-VIS DU SITE NATURA 2000 LE PLUS PROCHE**

Muséum  
national  
d'histoire  
naturelle

Date d'édition : 31/05/2019  
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne  
<http://dir.jrnp.nature.fr/telechargement/2009/05/20190530>



#### NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (PSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type  
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site  
FR5200630

1.3 Appellation du site

Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette

1.4 Date de compilation  
31/12/1995

1.5 Date d'actualisation  
10/02/2014

### Autres caractéristiques du site

Vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire. La forte inondabilité associée à une mise en valeur agricole forme des milieux et des paysages originaux. Importance fondamentale pour la régulation des crues et la protection des implantations humaines en aval (agglomération d'Angers puis vallée de la Loire).

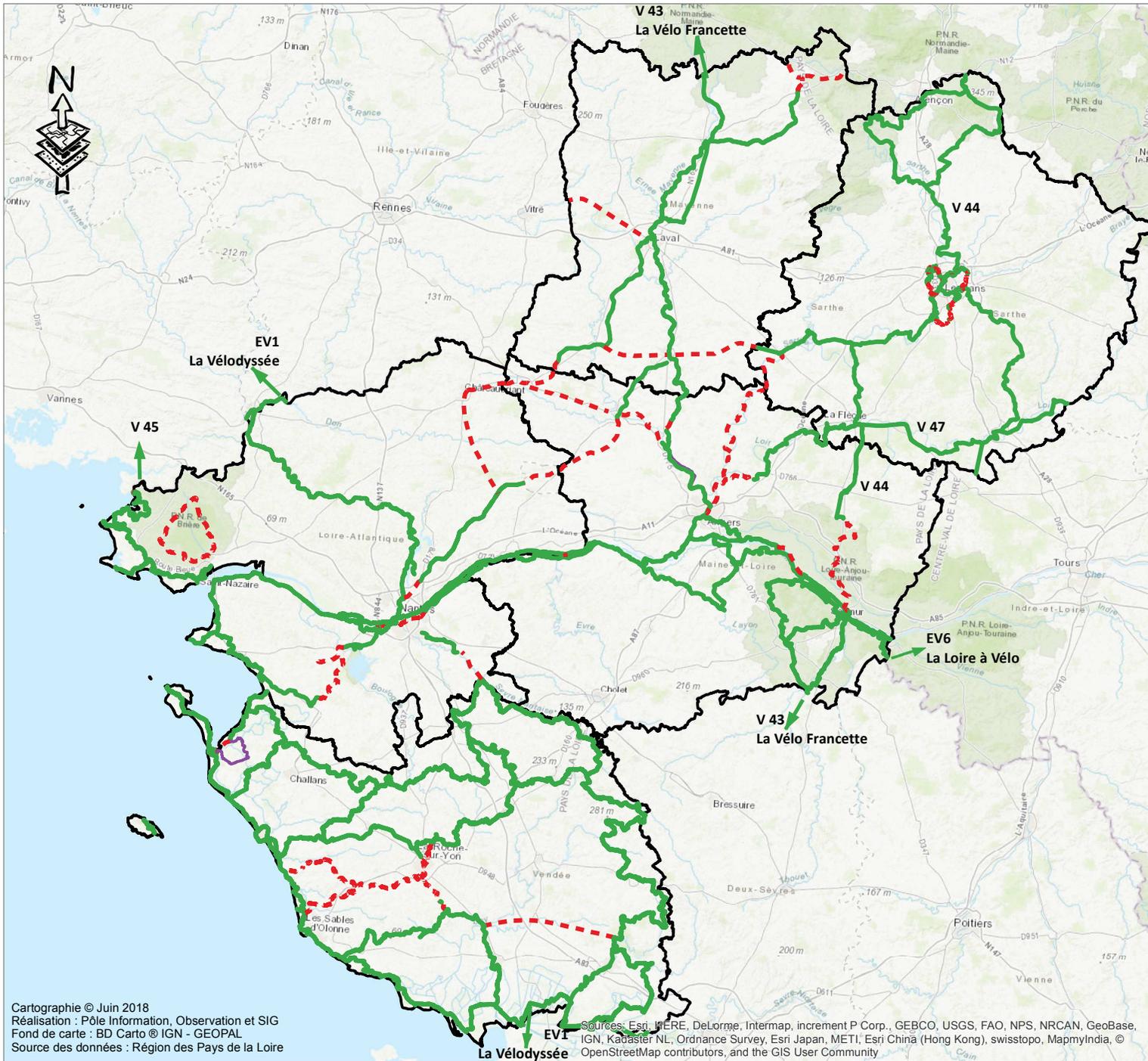
Vulnérabilité : Le maintien de l'élevage extensif est un facteur majeur de la conservation du site. Par définition l'équilibre naturel du site est très sensible à la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions diffuses du bassin versant et aux perturbations hydrauliques (niveaux d'eau, inondations d'hiver). Enfin, le développement d'espèces envahissantes doit faire l'objet d'une surveillance et d'actions adaptées afin d'éviter des dégradations écologiques (jussie, ragondin, Ecrevisse de Louisiane notamment).

### 4.2 Qualité et importance

Les caractéristiques et contraintes écologiques du site ainsi que le maintien d'activités socio-économiques extensives permettent le maintien de milieux aquatiques, palustres et bocagers spécifiques. Cependant, ces milieux restent de superficie limitée. La gestion du site devrait permettre de les développer qualitativement et quantitativement.

FR5200630 - Basses vallées angevines, aval  
de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette

**ANNEXE 7 - SCHEMA REGIONAL VELOURUTES ET VOIES VERTES - ETAT D'AVANCEMENT JUIN 2018**



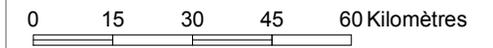
# Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes (SR3V)

Etat d'avancement  
Juin 2018

Itinéraires 3 000 km dont :

- Réalisés : 2 435 km (81 %)
- Provisoire
- - - Non réalisés

Limites départementales



Echelle 1:1 400 000e

Cartographie © Juin 2018  
Réalisation : Pôle Information, Observation et SIG  
Fond de carte : BD Carto © IGN - GEOPAL  
Source des données : Région des Pays de la Loire

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

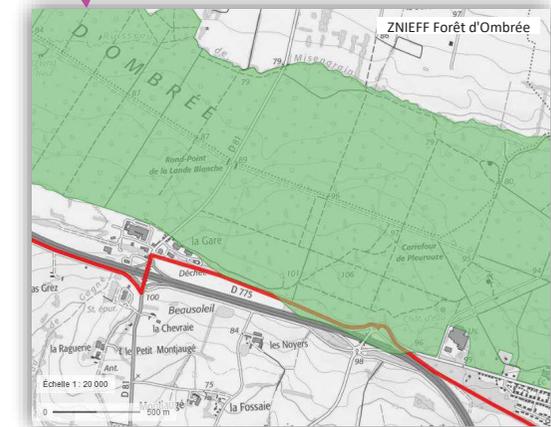
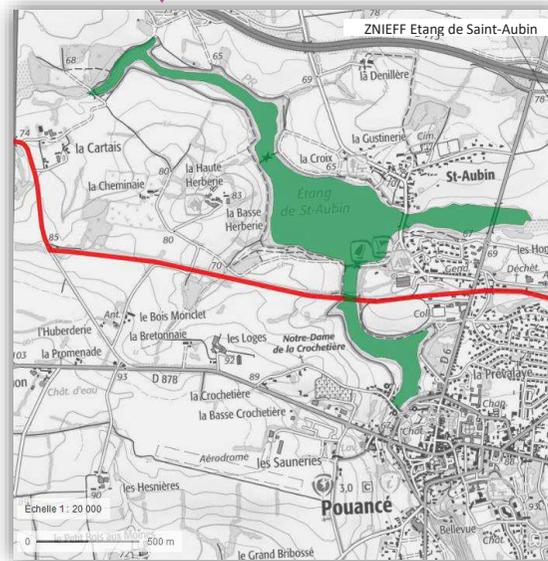
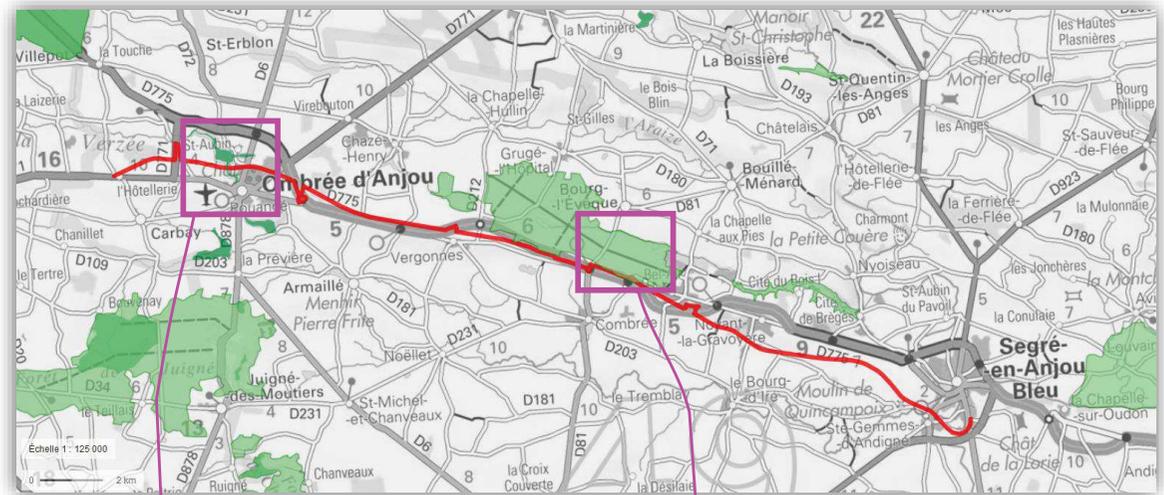


**ANNEXE 8 - LES ZNIEFF**

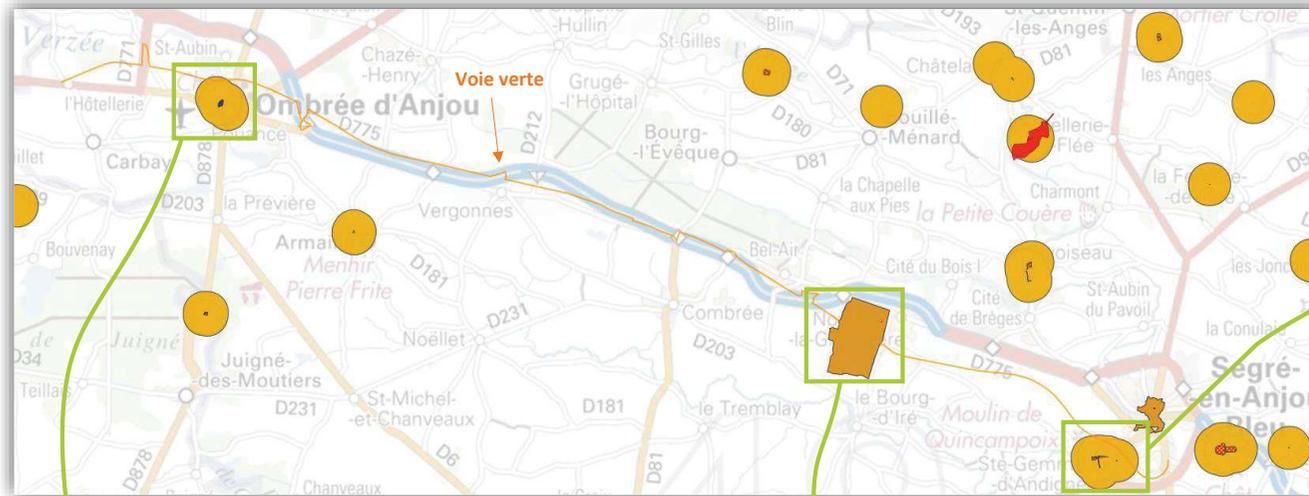
Le projet :

- Passe en frange Sud-Est de la ZNIEFF de type II n°520014642 "Forêt d'Ombree et Bois de Chaze"  
 " Massif forestier le plus étendu du sègréen, comportant une futaie bien conservée, quelques secteurs de landes sèches, et des zones humides (ruisseau, mares) - Ces mares forestières présentent un grand intérêt, notamment botanique. La flore présente des éléments remarquables, essentiellement dans la partie sud-ouest, avec notamment une espèce protégée au niveau national et deux autre à l'échelon régional" - Extrait du formulaire standard de la ZNIEFF

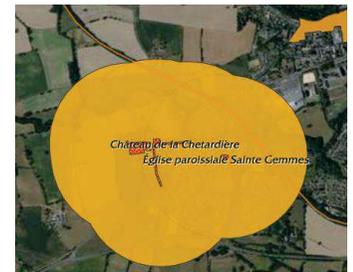
- Traverse la ZNIEFF de type I n°520220041 "Etang de Saint-Aubin" via le viaduc existant  
 " Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau mais de moindre importance que les étangs voisins de Tressé et du Fourneau avec lesquels il fonctionne en complémentarité. Avifaune nicheuse banale, sans particularités. Petite prairie remarquable dans la partie est hébergeant 1 espèce végétale protégée au niveau national. Présence d'espèces rares ou protégées dans la partie ouest " - Extrait du formulaire standard de la ZNIEFF



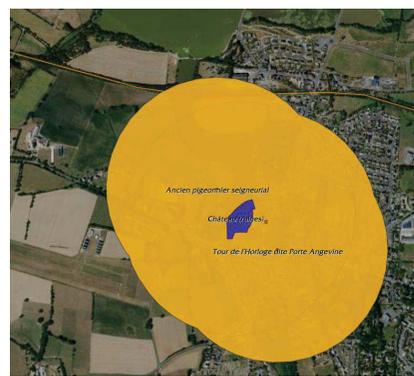
**ANNEXE 9 - LES MONUMENTS HISTORIQUES**



Périmètre de protection d'un monument historique "Château de La Chetardière" et "Eglise paroissiale Ste Gemmes"

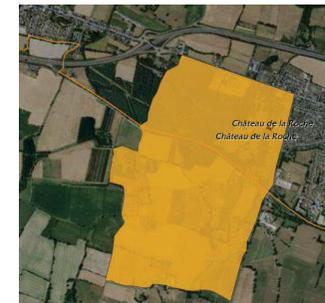


Périmètre de protection d'un monument historique "ancien pigeonnier seigneurial"



Monuments historiques	
édifice / site	Ancien pigeonnier seigneurial
localisation	Pays de la Loire ; Maine-et-Loire ; Pouancé
dénomination	pigeonnier
historique	Bâtiment historiquement lié au château de Puancé (deuxième forteresse d'Anjou sur la frontière Anjou-Bretagne).
propriété	propriété de la commune
protection MH	1996/07/04 : inscrit MH Ancien pigeonnier (cad. F 69) : inscription par arrêté du 4 juillet 1996
type d'étude	recensement immeubles MH
référence	PA49000005 © Monuments Historiques, 1996
date versement	1998/09/22
date mise à jour	2015/10/13

Périmètre de protection d'un monument historique "Château de La Roche"



Monuments historiques	
édifice / site	Château de la Roche
localisation	Pays de la Loire ; Maine-et-Loire ; Noyant-la-Gravoyère
dénomination	château
éléments protégés MH	communs ; élévation
époque de construction	4e quart 18e siècle ; 2e moitié 19e siècle
année	1788
auteur(s)	Bricard E. (architecte) ; Chevalier (architecte paysagiste)
historique	Domaine d'origine médiévale dont le château a été entièrement rebâti à partir de 1788, puis réaménagé par Ernest Bricard autour de 1920. Communs de 1877 au cœur d'un parc redessiné par l'architecte paysagiste J. Chevalier.
propriété	propriété d'une personne privée
protection MH	2003/05/05 : inscrit MH Les éléments suivants composent le château : les façades et toitures du château ; les façades et toitures des communs (cad. AC 97, 105) : inscription par arrêté du 5 mai 2003
type d'étude	recensement immeubles MH
référence	PA49000039 (c) Monuments historiques, 2003
date versement	2004/07/12
date mise à jour	2015/10/13

Monuments historiques	
édifice / site	Château de la Chetardière
localisation	Pays de la Loire ; Maine-et-Loire ; Sainte-Gemmes-d'Andigné
dénomination	château
éléments protégés MH	jardin ; allée ; vivier ; décor intérieur
époque de construction	18e siècle ; 1ère moitié 19e siècle
historique	Exemple de la demeure noble rurale de la fin du 18e siècle, avec distinction entre les fonctions, communications ingénieuses entre les pièces de réception, et multiplication des pièces secondaires. Décor intérieur ajouté au 19e siècle. Composition paysagère autour du château comprenant jardin clos, grandes allées plantées, communs...
propriété	propriété privée
protection MH	2002/09/19 : inscrit MH Le château en totalité (cad. C 50) ; le jardin clos de murs de son allée périphérique (cad. C 44, 45, 48, 49) ; les allées latérale et axiale (cad. C 56, 599) ; le vivier (cad. C 57) : inscription par arrêté du 19 septembre 2002
type d'étude	recensement immeubles MH
référence	PA49000036 (c) Monuments historiques, 2002
date versement	2003/06/16
date mise à jour	2015/10/13
Monuments historiques	
édifice / site	Eglise paroissiale
localisation	Pays de la Loire ; Maine-et-Loire ; Sainte-Gemmes-d'Andigné
dénomination	église paroissiale
éléments protégés MH	décor intérieur
époque de construction	3e quart 19e siècle
année	1865
auteur(s)	Tessier Alfred (architecte)
historique	Cette église du milieu du 19ème siècle est l'oeuvre de l'architecte Alfred Tessier. Elle fut conçue selon l'art « ogival » du début du 13ème siècle. Il s'agit d'une église basilicale à clocher-porche surmonté d'une flèche octogonale en pierre. L'intérieur reprend les principes de l'architecture gothique rayonnante. La nef se compose de six travées avec un chœur en abside à pans coupés et deux chapelles. Il convient de remarquer le dallage à motifs de la nef, ainsi que les portes menuisées avec leurs ferrures ouvragées. Le mobilier est de style néo-gothique et le décor, varié, comprend des clés de voûtes polychromées, un enduit à faux-joints ainsi qu'un décor peint dans les chapelles et trois toiles peintes marouflées d'inspiration symboliste, réalisées par Paul Audray, en 1928.
décor	ferronnerie ; menuiserie
propriété	propriété de la commune
protection MH	2014/02/06 : inscrit MH L'église paroissiale en totalité (cad. D 92) : inscription par arrêté du 6 février 2014
type d'étude	recensement immeubles MH
référence	PA49000093 © Monuments historiques
date versement	2015/08/12
date mise à jour	2015/10/13



**ANNEXE 11 - PERIMETRES DE PROTECTION AEP**

**Captage de St Aubin du Pavoil (prise d'eau dans l'Oudon)**

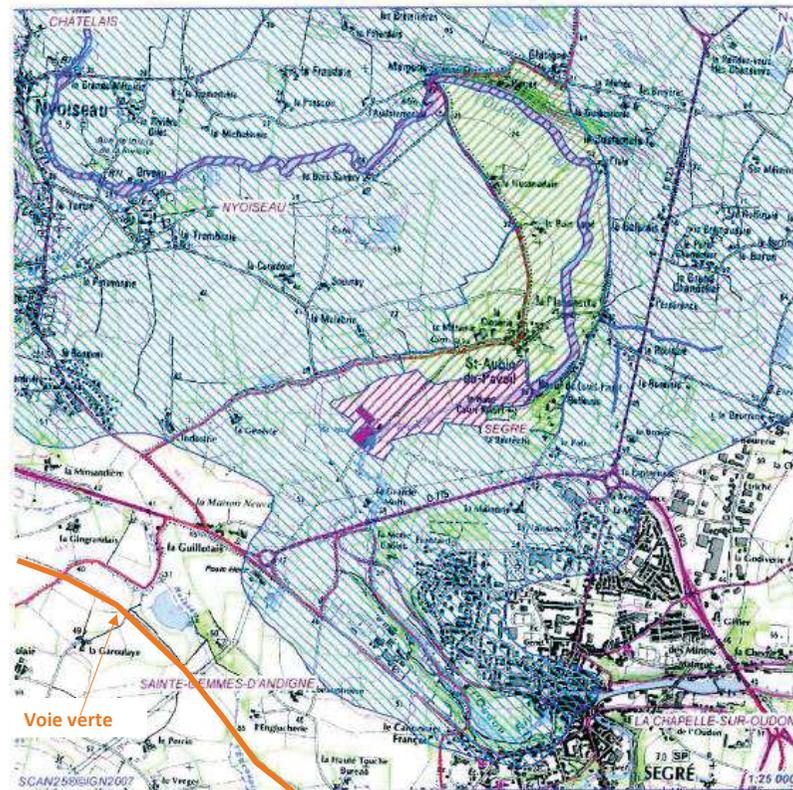
**Zone de protection de captage prioritaire**

**SAINT-AUBIN-DU-PAVOIL (RIVIERE-LOUDON)**

**Les captages d'eau et les périmètres de protection en Maine et Loire**

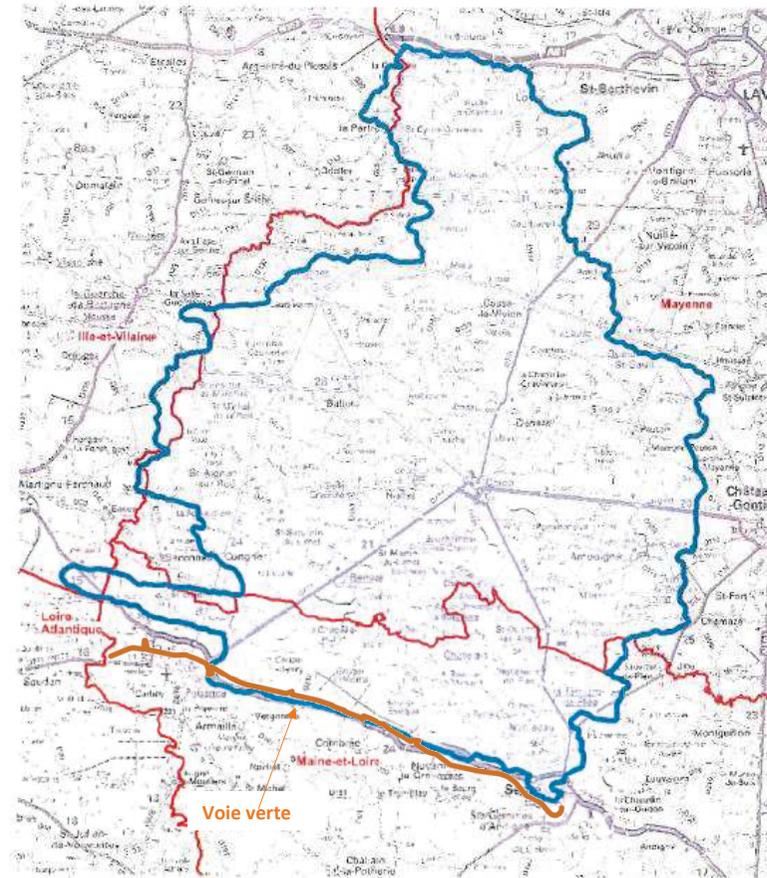
Captages **SEGRE - Saint Aubin du Pavoil (L'Oudon)**

Maître d'ouvrage **SIAEP du Segréen**



État d'avancement	Avis de l'hydrogéologue : juillet 2001 Arrêté de DUP : 11 octobre 2005	Captages	Périmètres de protection
Hydrogéologue	G. MOGUEDET	● Eau de nappe alluviale	■ Immédiat
Communes concernées	Châtellais, L'Hôtelierie de Flée, Noyseau, Segré, Ste Gemmes d'Andigné	▲ Eau souterraine	▨ Rapproché sensible
		■ Eau de surface	▨ Rapproché complémentaire
		□ Limites des communes	▨ Rapproché
			▨ Eloigné

**CAPTAGES GRENELLE**



□ (blue)	Délimitation de la zone de protection
□ (red)	Limite départementale

Sources : CéoFLA@IGN 2009  
SYMBOLIP - Segre

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
DE MAINE ET LOIRE

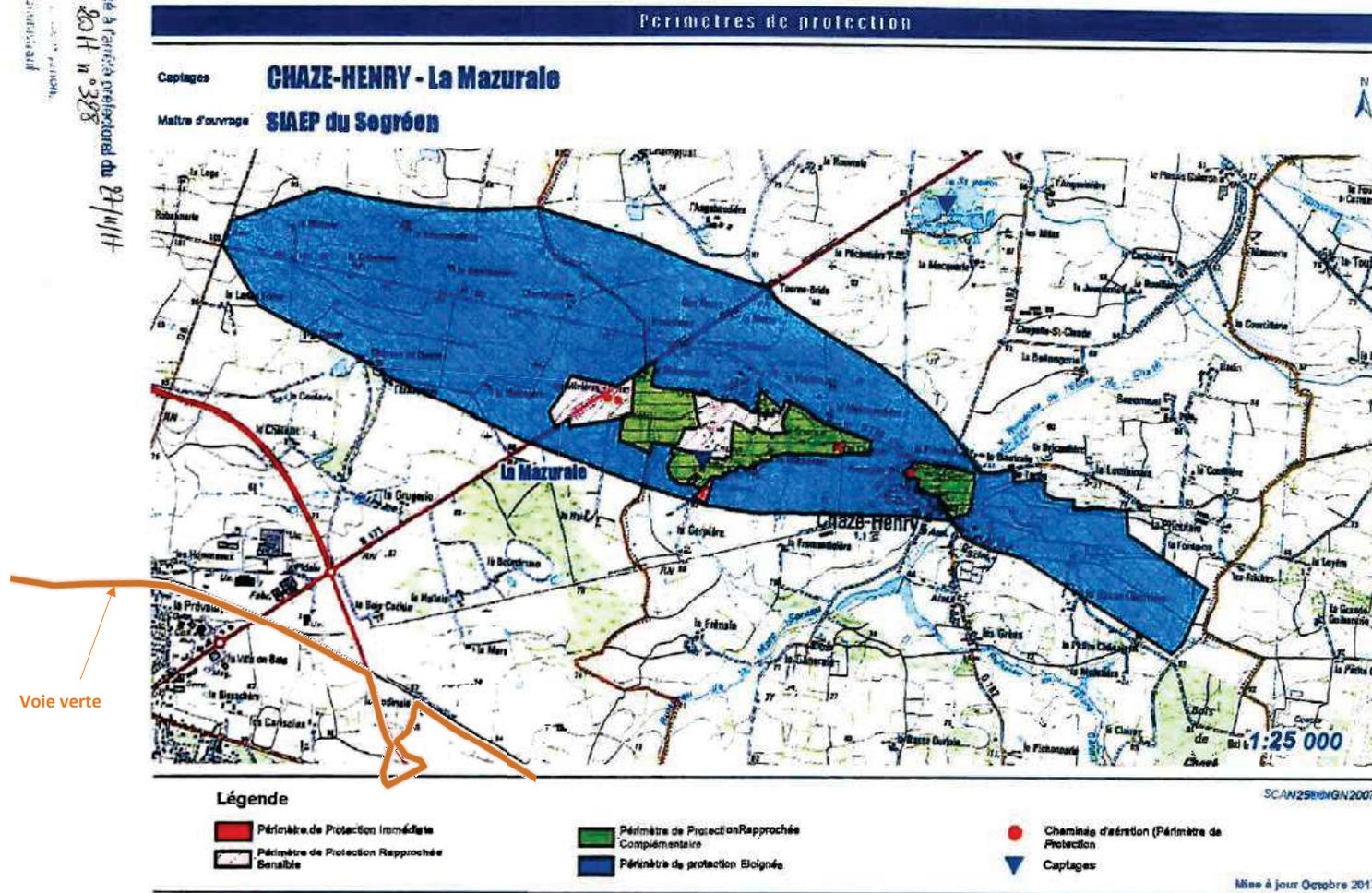
DOT - CM Administrative - 15 Bis rue Dupetit-Thouars - 49047 ANGERS CEDEX 01 - site internet : www.maine-et-loire.gouv.fr

⇒ Le projet borde l'extrémité du périmètre de protection éloigné du captage (bassin versant)

Captage de La Mazuraie (captage eau souterraine puits minier)

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 27/11/17  
DIDD - BPF - 2017 n° 388  
La Secrétaire Générale  
Anne BILLAUD

**Annexe 4**



⇒ Le projet ne passe pas dans le périmètre de protection du captage